

Conseil d'administration Séance plénière n° 261

du 24 juin 2021

PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	5
4. Liste de présence.....	45

Conseil d'administration Séance plénière n° 261

du 24 juin 2021

Diffusion

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière

Jeudi 24 juin 2021

(de 10h à 13h, salle Sologne et visio Zoom)

Participer à la réunion Zoom
<https://zoom.us/j/93473998029>

Ordre du jour

pour délibération du CA : D
pour information : I

(*) points ajoutés suite à l'envoi d'un dossier complémentaire le 17 juin 2021

INSTANCES DE BASSIN

Adoption du procès-verbal de la séance plénière du 9 mars 2021 D

BUDGET

1. Budget rectificatif 2021 n° 2 D
2. Adaptation de programme consécutive au compte financier 2020 (report du CA du 9 mars)..... D
3. Marché de surveillance de la qualité des eaux continentales D

PROGRAMME

1. Convention de sensibilisation à l'environnement
- Convention régionale d'éducation à l'environnement et au développement durable
avec la région Centre-Val de Loire D
2. Point d'avancement des travaux de révision du 11^e programme d'intervention de
l'agence de l'eau Loire-Bretagne à mi-parcours I
3. (*) Volet « redevances » du 11^e programme d'intervention de l'agence
de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) D

AIDES

1. Décisions d'attribution des Aides D
- Suites de la commission des Aides réunie le 7 juin 2021
- Suites de la commission Communication et action internationale réunie le 4 mai 2021
2. Information sur la sélection de projets de paiements pour services environnementaux..... I
3. (*) Sélection complémentaire de dispositifs de paiements pour services
environnementaux (PSE) pour la phase de mise en œuvre et attribution des enveloppes
maximales d'autorisation d'engagement pour les aides directes aux agriculteurs D

AUTRES POINTS

1. Bilan social 2020.....|
2. Plan égalité femmes / hommes de l'Agence de l'eau.....|

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à tous.

Merci pour votre présence.

Le conseil d'administration se tient aujourd'hui en présentiel et en distanciel. Nous sommes dans une période où les contraintes sanitaires commencent à être levées. Nous pouvons espérer que nos prochains conseils d'administration, notamment à la rentrée, auront lieu en présentiel. Ce sera un grand plaisir de rencontrer tous ceux qui sont encore aujourd'hui à distance.

Notre réunion se tient dans un contexte un peu particulier du fait des élections. Cela va nous conduire à un renouvellement partiel à la fois du comité de bassin et du conseil d'administration. Nous y reviendrons dans la suite de nos débats. Je vais laisser notre directeur général faire l'appel et indiquer les pouvoirs et les représentations avant que nous n'entrons dans le fond des sujets.

M. GUTTON :

En effet, nous fonctionnons en organisation mixte présentiel et distanciel. Cela peut parfois être un peu compliqué. Néanmoins, nous voyons les administrateurs revenir dans les locaux de l'agence de l'eau et nous nous en réjouissons.

M. Gutton procède à l'appel nominal.

Mme la Présidente :

Nous avons le quorum, nous pouvons donc commencer notre séance.

Nous allons commencer par vous délivrer quelques éléments d'information. Nous avons eu la joie de rencontrer nos ministres Barbara Pompili et Bérangère Abba avant-hier. Elles ont réuni les présidents de conseil d'administration et les directeurs généraux des agences de l'eau pour aborder un certain nombre de sujets.

Les principaux messages qu'elles ont portés ont été les suivants :

- un soutien réaffirmé au modèle de l'agence de l'eau et au fonctionnement par bassin ;
- la volonté de maintenir nos moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux politiques qu'ils portent ;
- des remerciements pour l'agilité et l'efficacité dont ont su faire preuve les agences dans le cadre du plan de relance ; c'était assez intéressant parce qu'il fallait que nous fassions très vite, notamment sur notre territoire où nous avons pu instruire 300 dossiers sur ce plan de relance, ce qui était un record au niveau national et ce dont nous pouvons nous satisfaire, donc merci aux équipes de l'agence ;
- la présentation des orientations de la lettre de cadrage gouvernementale sur la révision à mi-parcours du 11^e programme, lettre de cadrage qui devrait nous être envoyée sous quelques jours.

Puis, elles ont insisté sur les priorités, à savoir :

- la mise en œuvre du Sdage et du programme de mesures ;
- l'adaptation au changement climatique ; c'est une orientation politique assez récurrente dans leurs discours, avec la gestion durable de la ressource en eau via les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et donc une véritable attention à la déclinaison de nos politiques au plus près des territoires ;
- la lutte contre l'érosion de la biodiversité ;
- le lien terre-mer ;
- la prévention des impacts de l'environnement sur la santé, s'agissant d'un sujet émergent qui commence à prendre de l'importance ;
- la transition agro-écologique ;
- l'assainissement dans un contexte de contentieux européen sur la directive « Eaux résiduaires urbaines » ; la version finale de la lettre que nous attendons doit également introduire une souplesse dans la poursuite des financements en faveur de l'assainissement non collectif jusqu'à la fin du 11^e programme ;

- l'importance de la recherche et de l'innovation.

Ce sont des priorités qui sont très cohérentes avec les orientations qu'ont définies la commission Programme et les travaux qui ont été menés. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette cohérence globale et nous y reviendrons dans la suite de la réunion.

Je veux aussi dire un mot sur les élections régionales et départementales qui vont nous impacter puisqu'elles entraîneront une perte de mandat de membres du comité de bassin et du conseil d'administration à la date de la première réunion de la nouvelle assemblée.

Je vous rappelle que le comité de bassin est composé de 8 représentants des conseils régionaux et de 19 représentants des conseils départementaux. Les élections auront donc un impact certain.

Je vous rappelle que nous avons 3 représentants de conseils régionaux et conseils départementaux qui ont été élus dans notre conseil d'administration au collège des collectivités territoriales.

À la suite des élections, nous aurons de nouveaux représentants des conseils régionaux qui seront proposés par les Régions et de nouveaux représentants des conseils départementaux qui seront proposés par l'ADF, avec l'obligation de parité pour chacun d'entre eux. Nous devrions avoir ces désignations mi-août, ce qui nous permettra d'avoir un conseil de rentrée qui pourra désigner les nouveaux titulaires, si besoin, au sein de nos instances.

En termes de calendrier, nous avons modifié les calendriers prévisionnels que vous avez pu recevoir :

- le 30 juin, nous aurons la dernière réunion du comité de bassin avant le renouvellement des représentants régionaux et départementaux. Je rappelle qu'auparavant, c'était le 1^{er} juillet. Nous avons souhaité la mettre au 30 juin pour pouvoir respecter les dates d'installation des nouvelles instances et pouvoir bénéficier des titulaires encore en poste ;
- le 17 septembre, nous aurons le comité de bassin qui sera consacré à l'élection de tous les postes précédemment occupés par les représentants régionaux ou départementaux, dont la présidence du comité de bassin, la commission mixte Programme et certaines commissions territoriales ;
- le 22 septembre, nous aurons le conseil d'administration de l'agence, initialement prévu le 23 septembre. Il est ramené au 22 en raison d'un déplacement que nous allons faire avec le directeur général à Clermont-Ferrand pour une journée « Eau et agriculture » qui est organisée par le pôle Dream. Il nous paraissait intéressant de rencontrer à cette occasion les représentants de la profession agricole de l'amont.

Concernant le bureau du conseil d'administration, nous avons évoqué ce point lors de notre dernière séance. La composition sera discutée quand le conseil d'administration sera complet. Il serait un peu délicat d'en discuter maintenant alors que la composition va encore changer. Bien évidemment, la composition du bureau qui vous sera proposée reflètera la composition et les équilibres du conseil d'administration puisqu'il est vraiment important que nous ayons cette instance où tous les utilisateurs sont représentés pour avoir les débats les plus équilibrés possible.

Certains membres du conseil d'administration souhaitent-ils intervenir à ce stade avant que nous n'ouvrions les différents points à l'ordre du jour ? S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer la parole à notre directeur général avant d'aborder les différents points à l'ordre du jour.

M. GUTTON :

Je vais faire un rappel aux retardataires dans la transmission des déclarations d'intérêt, certains membres du conseil d'administration n'ayant pas encore transmis cette déclaration. Je vous invite donc à le faire rapidement. J'ai été récemment interrogé par le collège des industriels sur cette notion de conflit d'intérêts, certains pouvant avoir une vision très large et d'autres une vision un peu restrictive.

J'en profite pour le rappeler, un administrateur qui représente les industriels, la profession agricole ou telle ou telle catégorie d'utilisateur est évidemment tout à fait légitime à intervenir quand des sujets concernent cette profession. C'est même pour cela, d'une certaine façon, qu'ils sont membres de nos instances, même s'ils sont invités à avoir une vision plus large que les seuls intérêts de leur catégorie. Pour autant, ils peuvent tout à fait intervenir, y compris voter quand c'est demandé. Par conséquent, le conflit d'intérêts porte vraiment sur les intérêts personnels de la personne ou des professionnels quand il s'agit de la gestion des aides.

Concernant l'intervention de Mme Pompili – je le dis pour M. Marquès qui représente les personnels de l'agence –, j'ai bien entendu qu'elle avait insisté sur les moyens. Elle a vraiment indiqué – je crois qu'elle sortait la veille d'une réunion avec le ministre en charge du Budget – qu'au-delà des combats qu'elle mène sur le champ de compétences de son immense ministère, elle se battait pour maintenir, pour préserver les moyens de son administration et notamment des agences de l'eau. Je pense que c'est important parce qu'elle l'a dit vraiment très clairement devant les présidents de conseils d'administration. Elle a bien précisé qu'elle ne s'engageait pas sur les résultats de cette action mais qu'elle en faisait une priorité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 9 MARS 2021

Point « instances de bassin » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Ce projet de procès-verbal suscite-t-il des remarques ou des amendements de votre part ? Je vous propose donc de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 mars 2021.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-37 du 24 juin 2021.

BUDGET RECTIFICATIF 2021 N°2

Point « budget » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission Budget et finances a été présidée par M. Gérard le 8 juin dernier afin d'examiner les points de la thématique « budget ». Je vais laisser la parole à Marc Tirvaudey, notre secrétaire général, qui va nous présenter ce point.

M. TIRVAUDEY :

Il me revient de détailler les éléments de ce budget rectificatif numéro 2 qui a été présenté à l'occasion de la commission Budget du 8 juin.

Le BR 2 a été adopté à l'unanimité par la commission. Il comprend un certain nombre de points. Le premier point consiste à prendre en considération les évolutions de dépenses. La première des dépenses à réévaluer est la contribution de l'agence au profit de l'OFB, laquelle contribution est issue d'un arrêté paru le 28 janvier, date postérieure à l'adoption de notre BR 1.

Il s'agit ensuite de réévaluer la contribution de l'agence au profit de l'EPMP puisque celle-ci est assise sur une redevance « prélèvement » de 2019 qui a été connue seulement au printemps. Il s'agit donc de faire passer cette contribution de 800 000 € à 813 269 € et en conséquence d'actualiser nos chiffres dans le budget.

Le troisième point examiné par la commission Budget portait sur les dépenses réalisées par l'Agence de services et de paiements. Il s'agit d'intégrer les dépenses et les justifications par l'ASP des dépenses opérées à hauteur de 27,84 M€. L'objectif est d'inscrire 5,86 M€ en crédits de

paiements supplémentaires. De même, la commission Budget a adopté l'anticipation de l'appel de fonds 2022, et donc une inscription en AE de 22,61 M€.

Le quatrième point adopté par la commission Budget concerne la réévaluation des avances restant à décaisser. Là aussi, c'est en fonction des résultats du compte financier 2020 qui a été élaboré au printemps. Il s'agit de faire passer ces avances de 2,2 M€ à 6,24 M€, ce qui revient à augmenter ces avances à décaisser de 4,04 M€ (du fait d'un moindre octroi en 2020).

Le cinquième point consiste à inscrire les crédits alloués dans le cadre du plan de France Relance. Cela permettra également l'engagement et le paiement de quelques emplois intérimaires destinés à accompagner ce plan France Relance.

En recettes, il convient d'actualiser le montant des redevances « pollutions diffuses » à hauteur de 19 M€. Cette action a deux origines. La première tient à une modification des règles de prélèvement. Désormais, cette redevance est à inscrire directement dans les comptes de l'agence pour sa totalité, y compris la part qui était reversée à l'OFB, directement par Artois Picardie. Le deuxième élément est un élément conjoncturel. En effet, cette redevance fluctue de façon importante d'une année sur l'autre. Nous avons eu seulement au printemps les chiffres concernant la redevance qui nous est reversée par l'agence de l'eau Artois-Picardie.

Le deuxième point abordé concernant les recettes nous amène à réévaluer les ressources propres de l'agence et à intégrer une augmentation de 1,5 M€ de ses ressources propres, correspondant à des remboursements de trop-versé de subventions ou bien aux versements issus des contrôles de conformité.

Au total, les grands équilibres sont légèrement modifiés par rapport au BR 1. Le solde budgétaire reste négatif à hauteur de 33 M€. La prévision de trésorerie en fin d'année diminue mais se situera quand même à 21,2 M€. Nous aurons un compte de résultat prévisionnel qui va rester négatif mais pour autant un fonds de roulement toujours suffisant puisqu'il sera de 82 M€, et surtout, des restes à payer qui se limitent à 638 M€ confortant une soutenabilité budgétaire de la trajectoire financière de l'agence tout à fait conforme au 11^e programme tel qu'il avait été adopté.

M. GUTTON :

La commission Budget et finances a voté favorablement à l'unanimité les propositions de ces délibérations.

M. MARQUÉS :

Je voulais attirer votre attention sur un des points proposés dans cette délibération. C'est dans le cadre du plan de relance, à savoir le recours à des intérimaires. En tant que représentant du personnel et après avoir consulté différentes organisations et mes collègues des autres agences de l'eau, je voulais vous informer que sur ce point uniquement, je vais voter contre. Je n'ai aucune opposition sur le reste qui consiste en des ajustements budgétaires. Ce recours à des intérimaires va créer de l'emploi précaire. À mon avis, il serait mieux d'employer des CDD ou des apprentis qui seraient dans un cadre plus favorable pour eux en termes de droit et cela éviterait de les embaucher au travers d'une structure privée. Cela va occasionner également du travail supplémentaire pour les agents qui devront les encadrer.

M. GÉRAULT :

Il est vrai qu'il y a eu un débat en commission sur ce plan. Un certain nombre de mes collègues ont remarqué que l'appel aux intérimaires interrogeait dans un certain nombre d'agences, que ce soit au niveau de l'agence de l'eau ou de l'ADEME. En termes de choix stratégique, de compétences et par rapport aux enjeux sur lesquels le Gouvernement insiste à juste titre, il nous paraissait étonnant de faire appel à des intérimaires au regard en plus de la nécessité technique d'accompagnement de ces dossiers. Ce n'était pas l'objet, donc il n'y a pas eu de vote à part entière sur ce sujet. Néanmoins, un certain nombre de collègues administrateurs sont intervenus en ce sens, donc je voulais vous en faire part.

M. GUTTON :

C'est aussi une discussion que nous avons eue entre directeurs généraux, donc je peux en dire deux mots. Je crois qu'il n'était jamais arrivé dans les agences de l'eau de faire appel à de l'intérim. Nous passons plutôt par des CDD qui ont souvent des durées plus courtes que ce que l'on va proposer dans la convention d'intérim, pouvant aller, je crois, jusqu'à 18 mois. En tout cas, nous avons les crédits nécessaires pour financer des postes sur 18 mois, ce qui lève d'une certaine façon la contrainte d'encadrement. Si au départ, il faut effectivement former les personnels qui arriveront, sur la durée en question, ils seront rapidement autonomes.

L'argument qui a finalement primé était de se dire que nous ne pouvons pas faire face à une activité supplémentaire, avec les crédits France Relance, sans demander ces moyens d'intérim, puisque nous demandons par ailleurs des moyens en effectifs supplémentaires. Sinon, cela ferait peser la totalité de l'action supplémentaire sur les personnels présents.

Certes, nous préférerions tous passer par des CDI ou des ouvertures de poste. Cependant, dans le cadre des schémas d'emploi qui nous sont imposés, la solution de l'intérim apparaissait comme une bonne solution. Après, à charge pour nous de faire l'accueil adapté aux personnels en question et de pouvoir les former suffisamment vite. Ils apporteront leur appui aux équipes des délégations territoriales puisque c'est essentiellement en délégations que ces postes seront ouverts, avec un petit soutien à l'agence comptable et au service des finances ; c'est-à-dire tous les services qui, d'une façon ou d'une autre, sont impactés par la mise en place du plan de relance.

Toutefois, nous n'avons pas attendu. Nous avons déjà fait une bonne partie du travail. En effet, nous avons le plaisir de vous indiquer que nous aurons engagé le 30 juin 100 % des crédits France Relance. Ainsi, nous avons un bilan de six mois très positif. C'était l'objectif que nous nous sommes fixé. J'en profite avec vous, Mme la présidente, pour remercier les équipes de l'agence qui, sans moyens supplémentaires, ont porté pendant six mois ce programme et qui l'ont décliné auprès des collectivités locales de façon remarquable.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Budget rectificatif 2021 numéro 2.*
- ***Adoptée à la majorité (30 voix pour, 1 voix contre).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-38 du 24 juin 2021.

**ADAPTATION DE PROGRAMME N°8
CONSÉCUTIVE AU COMPTE FINANCIER 2020**

Point « budget » n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose de passer au point suivant qui est l'adaptation du programme numéro 8 pour redéployer les moyens non consommés en 2020.

M. TIRVAUDEY :

Cette adaptation de programme numéro 8 avait déjà été présentée au CA du 9 mars. Elle a été reproposée et a reçu un avis favorable à l'unanimité à la commission Budget et finances. Elle concerne deux points.

D'une part, en ce qui concerne le domaine 0, il s'agit de reporter sur l'année 2021 l'ensemble des autorisations d'engagement qui n'ont pas pu être consommées en 2020, notamment pour des raisons que tout le monde peut imaginer. Pour illustrer cela à travers un exemple, l'agence est en train de changer ses huisseries à hauteur de 450 k€. Ce sont des investissements qui ont pris du retard en 2020 et qu'il s'agit donc de pouvoir assurer en 2021. Cela concerne un report des crédits du domaine 0 de 2020 sur 2021.

Le deuxième point concerne le domaine 1, le domaine 2 et le domaine 3. Il s'agit de reporter vers les mêmes lignes et pour les mêmes domaines les mêmes montants en ce qui concerne les crédits qui étaient initialement prévus en 2020.

Mme la Présidente :

M. Gérard, souhaitez-vous commenter l'avis favorable à l'unanimité de la commission Budget et finances ?

M. GÉRAULT :

Il n'y a rien de particulier, Mme la Présidente.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des demandes de parole ou des commentaires ? Je vous propose de passer au vote de la délibération. Qui vote contre ? Y a-t-il des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Adaptation de programme n°8.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-39 du 24 juin 2021.

MARCHÉ DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX CONTINENTALES

Point « budget » n° 3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le dernier point sur le budget concernait le marché de surveillance des masses d'eau. M. Philippe Gouteyron, directeur de la direction de l'évaluation et de la planification, va nous présenter le point.

M. GOUTEYRON :

Le conseil d'administration doit autoriser l'agence de l'eau à engager une dépense supérieure à 15 M€. Il s'agit en l'occurrence d'engager un marché de prélèvement et d'analyse sur la surveillance physico-chimique des cours d'eau, des plans d'eau et des eaux souterraines pour un coût estimé à 24,4 M€ sur quatre ans. Il y a 16 lots. Ce sont des lots géographiques ou thématiques en fonction de ce que nous allons prélever ou analyser sur les cours d'eau, les plans d'eau et les masses d'eau souterraines. Nous sommes dans la reconduction de marchés qui sont déjà engagés les années précédentes. Nous en avons regroupé certains pour avoir des lots plus cohérents, ce qui fait un coût de marché assez important (24 M€ sur les quatre années).

Mme la Présidente :

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par la commission Budget et finances. Je rappelle que cela répondait à une attente qui a été très fortement exprimée par tous les acteurs lors de la concertation sur la révision des zones vulnérables. Y a-t-il des questions ? Je vous propose de mettre la délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Engagement d'un appel d'offres sur la surveillance des cours d'eau, des plans d'eau et des eaux souterraines.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-40 du 24 juin 2021.

CONVENTION DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose maintenant que nous passions à la thématique « programme ». En introduction, je tiens à remercier M. Gérard pour son implication dans la présidence de cette commission depuis 2017 – c'est un engagement sans faille pour mener à bien la révision du programme en 2018 –, puis d'avoir initié la révision à mi-parcours de cette année. Je vous donne la parole pour une présentation générale des travaux de la commission Programme.

M. GÉRAULT :

Merci, Mme la présidente, pour vos remerciements. L'enjeu « eau » est évidemment un sujet majeur. Vous l'avez d'ailleurs rappelé dans vos propos lorsque vous avez pris vos fonctions. Nous sommes tous convaincus que c'est un sujet qui sera de plus en plus prégnant dans les choix sociétaux et dans les dynamiques de développement territoriales ou économiques. Cela nécessite une intelligence collective que nous nous devons de cultiver.

Je tiens à remercier M. le directeur et l'ensemble des agents de l'agence qui ont toujours été à notre écoute avec compétence et agilité, mais aussi à mes collègues administrateurs qui ont toujours été extrêmement motivés et dans un dialogue respectueux. Je tiens à le souligner dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui. Il y a souvent trop de violences dans les échanges. Même si nous sommes parfois sur des positions extrêmement fermes, tenues et argumentées, il n'en demeure pas moins que le respect est une valeur que nous avons su partager.

Le premier sujet à l'ordre du jour concerne une convention avec le CREED (centre régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable), dont les signataires sont la Dreal, le Rectorat, la Draaf, la Région Centre-Val de Loire, l'OFB, l'ARB, les conseils départementaux du Cher, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret et le réseau Graine Centre-Val de Loire qui est un réseau d'associations d'éducation à l'environnement qui est présent sur tout le territoire national et qui fait un travail remarquable. La durée de la convention est de 2021 à 2027. C'est une convention-cadre sur les enjeux de la formation de l'eau et l'éducation à l'environnement. Je ne crois pas qu'il y ait des crédits en tant que tels qui soient affichés dans la convention mais c'est une convention-cadre.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité. Je ne sais pas si mes collègues souhaitent intervenir sur ce sujet.

M. DEGUET :

Mme la Présidente, je veux signaler que je n'ai pas pris part au vote à la commission parce que je suis associé au réseau Graine. Cela me paraît donc correct de ne pas prendre part au vote. Je fais la même chose au CA.

M. MARQUÈS :

De même, comme c'est un travail élaboré par mes collègues en délégation, je ne prendrai pas part au vote.

M. GUTTON :

Comme « gardien » à côté de la présidente du conseil d'administration des règles de déontologie, je pense que l'un comme l'autre, vous avez une conception très poussée de la déontologie. Je disais tout à l'heure qu'il y a deux extrêmes. Dans le cas présent, vous allez assez loin dans les règles.

Mme la Présidente :

Comme il n'y a pas de commentaires, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Convention régionale pour une éducation à l'environnement et au développement durable en région Centre-Val de Loire pour la période 2021-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité (29 voix pour, 2 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-41 du 24 juin 2021.

**POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION
DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE À MI-PARCOURS**

Point « programme » n° 2 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

La commission s'est réunie à plusieurs reprises. Il s'agit ce matin de vous faire un point d'information sur l'avancement des travaux. Nous aurons aussi à délibérer sur la question des redevances de manière à pouvoir présenter cette délibération au comité de bassin pour que les services puissent ensuite faire les dossiers préparatifs aux budgets des années qui viennent.

Concernant l'avancement des travaux de révision du 11^e programme, la commission a débuté le 16 mars. Il y a eu un partage du bilan des deux ans de mise en œuvre du 11^e programme. Cela nous a permis aussi de définir un mandat de travail sur six orientations qui vous sont présentées, sur lesquelles je vais revenir et qui ont été examinées au cours des trois réunions que nous avons eues le 20 mai, le 8 juin et le 20 juin.

- ✓ Orientation n°1 : conserver les deux enjeux prioritaires (atteinte du bon état des eaux et solidarité territoriale) ainsi que les principes fondateurs de l'intervention au 11^e programme

En l'occurrence, nous sommes sur une orientation très générale qui vise à reprendre les enjeux sur lesquels nous avons largement débattu lors de l'écriture du 11^e programme. Je rappelle que c'est une révision. Il ne s'agit pas de tout remettre à plat mais plutôt de corriger, d'amender et de faire évoluer en fonction des priorités et de l'évolution de ces trois dernières années.

- ✓ Orientation n° 2 : prendre en compte un contexte économique incertain, un besoin d'expérimenter et veiller à la réactivité nécessaire dans la mise en œuvre du programme en recourant à des appels à projets selon des modalités adaptées

Il y a trois ans, personne n'avait dans ses radars les dix-huit mois que nous venons de vivre. En début d'année 2020, tous les feux étaient au vert sur le plan économique de notre territoire national, notamment au niveau du bassin Loire-Bretagne, avec de véritables dynamiques territoriales et économiques. Le contexte fait que nous rentrons dans une période un peu plus incertaine en fonction de certaines filières. Certaines filières s'en sortent extrêmement bien tandis que pour d'autres, c'est plus difficile. Nous avons donc intégré dans la réflexion de cette révision du 11^e programme le fait que nous sortons d'une période particulière et que nous rentrons dans une autre que nous ne maîtrisons pas, incertaine au regard des enjeux économiques et sociaux. Pour nous, c'est un terrain un peu incertain. Cela explique d'ailleurs les propositions que nous vous ferons tout à l'heure par rapport à la redevance. Si nous n'avions pas connu cette période de Covid, les propositions n'auraient pas été les mêmes et c'est tout à fait normal.

- ✓ Orientation n° 3 : mieux prendre en compte l'enjeu quantitatif dans un contexte de dérèglement climatique en s'inscrivant dans la priorité donnée par les Assises de l'eau : économiser, partager, protéger, en s'appuyant notamment sur les leviers de l'expérimentation et de l'innovation

Nous avons passé un temps considérable pour rédiger cette troisième orientation. C'est un sujet sur lequel nous sommes un certain nombre à avoir insisté et le président en particulier. Il faut que nous soyons en capacité de porter de manière innovante et expérimentale un certain nombre de projets qui nous permettent très humblement, collectivement de voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et d'avancer autour d'un projet, au lieu d'avoir une logique de plan et de décider que du jour au lendemain, on sort le dossier quantitatif qui était enfermé pendant des années. Depuis une dizaine d'années, nous avons eu beaucoup de difficultés à faire avancer ces sujets. S'il y a nécessité de les faire avancer, il faut que ayons l'humilité d'essayer avec un ou deux projets à l'échelle du bassin, peut-être un par région. C'est à nous de décider. Cette notion est extrêmement importante, dans la capacité à avancer collectivement et dans l'intelligence collective.

- ✓ Orientation n° 4 : conserver un niveau des recettes (redevances) à la hauteur du plafond les encadrant en renforçant la fiscalité environnementale

Nous y reviendrons tout à l'heure très largement puisque nous avons une délibération à ce sujet. Nous sortons du cadre de l'information. Il s'agit notamment d'aller chercher les 6 M€ éventuels pour arriver au plafond mordant défini puisqu'aujourd'hui, si nous avons une marge financière de 5 M€, il y a 6 M€ de potentialité de fiscalité environnementale supplémentaire pour arriver au plafond mordant.

- ✓ Orientation n° 5 : veiller au dynamisme et à la soutenabilité du 11^e programme en effectuant les rééquilibrages nécessaires entre domaines et lignes programmes dans le respect de l'orientation n° 1

Dit autrement, c'est de la souplesse dans nos lignes pour s'assurer une agilité chère à M. le directeur dans les lignes comptables et budgétaires.

- ✓ Orientation n° 6 : encourager la mutualisation et la structuration des compétences pour viser une organisation articulée avec des maîtrises d'ouvrage robustes, en capacité de faire émerger des projets conformes à l'orientation n° 1

Là, nous sommes sur l'accompagnement de tout ce qui est organisation, notamment l'accompagnement des collectivités dans le cadre des appels à projets.

Concernant l'établissement des marges disponibles, le budget mobilisé est le suivant :

- domaine 1 « planification, gouvernance, fonctionnement » : 235 M€, avec des marges disponibles de 5 M€ à ce jour ;
- domaine 2 « mesures générales, assainissement, eau potable » : 564 M€, avec des marges disponibles de 25 M€ ;
- domaine 3 « territorial, grand cycle, usage, milieux et ressources » : 990 M€, avec des marges disponibles de 2 M€.

Le total des budgets mobilisés à ce jour est de 1,789 Md€ pour des marges disponibles de 32 M€, ce qui est de l'ordre d'à peine 2 %.

Les marges disponibles pour la révision sont évaluées à 11 M€ par an sous réserve de collecter des recettes à la hauteur. Nous aurions aujourd'hui des marges disponibles de 5 M€ par an seulement si nous ne touchions pas aux recettes. Il nous reste éventuellement, en jouant sur les recettes, à aller chercher 6 M€ supplémentaires pour accompagner des projets nouveaux, ce qui est quand même extrêmement faible par rapport à l'ensemble du budget de ce 11^e programme. Il n'en demeure pas moins que c'est un sujet qui a mobilisé la commission.

Concernant les propositions sur l'orientation numéro 5, je rappelle que l'orientation numéro 5, c'est veiller au dynamisme et à la soutenabilité du 11^e programme en effectuant les rééquilibrages nécessaires entre domaines et lignes budgétaires, la question des redevances en particulier. Il y a un accord de la commission.

J'insiste sur un point parce que je sais que certains sont très sensibles à ce sujet. Il n'y a pas forcément eu l'unanimité mais il y a quand même eu de longues discussions pour essayer d'avoir la plus large majorité possible, en tout cas une majorité qui s'est détachée, en éliminant peu à peu un certain nombre d'hypothèses. Je remercie les services qui ont su faire preuve de diligence pour être, au fil de l'eau, en capacité de nous faire des scénarios adaptés à la demande des membres de la commission. Nous avons, en fonction des scénarios initiaux, été en mesure de faire évoluer pour arriver aux scénarios qui vous sont proposés aujourd'hui. Il s'agit donc d'un accord de principe qui visait à relever le niveau de recettes à hauteur du plafond, c'est-à-dire les 6 M€ que je viens d'évoquer.

Un scénario issu des derniers ajustements a été retenu le 8 juin. Puis, nous avons redébatu hier pour voir très précisément quels étaient les impacts en fonction des territoires et en fonction des acteurs (industriels, agricoles ou usagers). Les points sont les suivants.

Un premier point consiste à relever progressivement les taux des paramètres de pollution non domestique sur AOX, NO, sels dissous jusqu'à 35 % en 2024 en accord avec le monde industriel.

Un deuxième point propose de relever d'un centime d'euro par mètre cube le taux de modernisation des réseaux de collecte domestiques. En l'occurrence, je vous dois une explication.

Je vous rappelle que quand nous avons défini le cadre budgétaire du 11^e programme, il avait été décidé, pour éviter – je m'en excuse auprès des services de Bercy présents dans la salle – que Bercy puisse prélever une partie des crédits éventuellement que nous aurions prélevés par rapport au plafond mordant. Nous avons donc décidé de baisser de 3 centimes d'euros par mètre cube, ce qui était assez conséquent à l'échelle du bassin, pour rester dans le plafond mordant.

Nous nous rendons compte aujourd'hui à mi-mandat que nous pourrions baisser non plus de 3 centimes mais de 2 centimes, c'est-à-dire d'augmenter de 1 centime à partir de 2023, pour faire en sorte que nous trouvions une partie de ces 6 M€ nécessaires. C'est donc une augmentation au jour J mais si nous regardons le film du 11^e programme, c'est une baisse de 2 centimes par mètre cube. Je pense que c'est important de l'avoir à l'esprit pour éviter le débat d'une augmentation pure et simple. L'intelligence que nous avons eue a été d'être en capacité d'adapter les prélèvements en fonction de ce plafond mordant et de faire en sorte qu'il y ait une répartition équilibrée entre industriels, agricoles et usagers.

Le troisième point propose de relever, pour les taux qui étaient inférieurs, les taux de redevance prélèvement pour tous les usages jusqu'à 46 % du taux de plafond pour les secteurs hors ZRE. Dans un premier temps, les ZRE étaient compris. Nous nous sommes vite rendu compte, grâce notamment aux travaux de M. Gandrieau, de ses équipes et des services de l'agence que ce n'était pas tenable sur certains territoires, notamment trois départements qui ont été extrêmement impactés. Nous avons donc fait jouer les ordinateurs pour arriver à un niveau de 37 % du taux plafond sur les secteurs en ZRE. Évidemment c'est toujours trop, mais c'est quand même une baisse assez significative par rapport à ce qui était prévu initialement.

Ainsi, ce scénario permet de collecter les 6 M€ à hauteur du plafond qui nous manquait pour arriver aux 11 M€ annuels que je présentais dans la première diapositive (5 M€ qui sont aujourd'hui non mobilisés plus 6 M€ de recettes complémentaires).

Je continue avec l'orientation 3 :

- renforcer les interventions sur la gestion des prélèvements dans un contexte de changement climatique qui s'aggrave ;
- proposer une réécriture complète du chapitre relatif à la gestion quantitative pour en faire un enjeu de plus en plus prégnant ;

- renforcer les interventions, notamment pour accompagner les économies d'eau partout ;
- promouvoir les démarches partagées sur l'ensemble du bassin dans le cadre des Sage, notamment les PTGE ;
- intervenir en matière de subvention des prélèvements impactants en dehors des ZRE.

J'insiste pour que nous intégrions au document l'idée d'une expérimentation par région. C'est un aspect sur lequel nous avons insisté en commission. Certes, ce n'est peut-être pas simple mais je pense que si nous ouvrons l'ensemble des dossiers de la gestion quantitative du jour au lendemain, il n'y en aura aucun qui aboutira. Il faut que nous œuvrions ensemble de manière extrêmement pragmatique avec les acteurs territoriaux, les acteurs agricoles, les collectivités, les industriels, les APNE et les usagers pour être en capacité d'avancer sur un ou deux projets par région de manière expérimentale pour progresser dans la méthode. Je pense que la méthode est essentielle. J'insiste, Mme la présidente, sur ce point de manière à faire avancer les sujets. Il arrive trop souvent que nous décidions d'un principe. Nous avons vu malheureusement de manière parfois dramatique, y compris humainement, comment les sujets étaient enlisés, tendaient les situations et quinze ans après, nous n'avions pas avancé. Je pense que là, il faut faire preuve d'humilité, de pragmatisme et d'intelligence collective.

Concernant l'avancement des travaux de révision du 11^e programme, nous avons des propositions d'orientation qui sont en termes de jalons. Le 11^e programme a été élaboré dans un cadre financier contraint. Ce sont les fameux plafonds mordants sur lesquels j'ai insisté à plusieurs reprises. Pour éviter les arrêts trop brutaux, la décision a été prise pour les instances de poser des jalons pour annoncer soit un arrêt à terme, soit une baisse des conditions d'accompagnement à mi-parcours du 11^e programme. Cela concerne les dispositifs anciens dont l'échéance réglementaire est dépassée et les dispositifs ne répondant pas aux priorités du 11^e programme. Vous avez une présentation des décisions qui ont été prises à la commission Programme du 8 juin, soit à l'unanimité, soit à la majorité des présents.

S'agissant de la réhabilitation de l'assainissement non collectif, il y a une confirmation de l'arrêt sauf en amont des zones à usage sensible.

Pour ce qui est de l'auto-surveillance en assainissement collectif, nous avons une confirmation de l'arrêt sur la partie « étude et suivi » ou de la baisse des taux sur la partie « équipement ».

Sur les deux points qui suivent, à savoir l'assistance technique au traitement des déjections animales et la résorption des excédents de phosphore, il y a eu une adoption à la majorité de la commission pour confirmer l'arrêt qui avait été annoncé il y a maintenant trois ans.

À propos de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau, nous avons un report de la baisse du taux d'aide à l'année 2024 et non pas 2021-2022.

En matière de protection des captages, nous avons des décisions de maintien des aides sur 2022-2024 et de deux ans pour l'acquisition et les travaux. Nous avons eu un large débat. Nous avons bien vu que ce sujet était trop important, contrairement à ce que nous avions envisagé à une époque, pour que nous l'arrêtions à mi-parcours.

C'est tout le pragmatisme de ce que nous avons posé, c'est-à-dire être en mesure de poser les enjeux. Nous le voyons bien notamment sur la question des captages et un certain nombre de polluants ou d'éléments qui sont aujourd'hui mis en exergue, qui ne l'étaient pas forcément auparavant, et sur lesquels un certain nombre d'associations se sont mobilisées, mais également l'État, en particulier via l'ARS. Nous avons une obligation qui était largement portée par l'ensemble des membres de la commission de maintenir ces dispositifs de protection des captages. Il s'agit là encore d'une vision assez pragmatique.

Concernant la désinfection en eau potable, nous avons la confirmation de la baisse du taux d'aide. Je reviendrai sur l'étude pour la structuration des compétences « eau et assainissement ».

S'agissant de l'orientation 6, nous n'avons pas complètement finalisé. C'est un sujet que nous devons compléter puisque la commission n'a pas forcément traité tous les sujets. Il y aura d'autres commissions fin août ou septembre pour préparer les échéances d'octobre.

Par ailleurs, les discussions ont été ouvertes pour identifier les leviers permettant d'inciter à la structuration des compétences. L'un des sujets qui ont été évoqués a porté sur une cartographie extrêmement prégnante. Certains territoires avaient une multitude de petits syndicats ou de petites collectivités qui portaient les projets en lien avec la compétence « eau ». Une interrogation se posait donc sur la capacité d'investissement et d'ingénierie. L'un des sujets pour nous est de savoir

comment nous les accompagnons. En l'occurrence, il faut que nous fassions preuve aussi d'innovation et d'une forme d'intelligence, c'est-à-dire que nous soyons en capacité d'accompagner les regroupements, de les favoriser. Par exemple, c'est ce que nous avons fait dans le cadre des CTO, avec les + 10 % sur l'ensemble des collectivités qui avaient ce type de contrat. Il s'agissait de travailler ensemble (Région, Département et agence). Nous pourrions imaginer que là aussi, des dispositifs soient mis en œuvre pour favoriser le regroupement de manière à avoir un effet d'échelle qui permet d'avoir les moyens d'une ingénierie territoriale de qualité et des moyens d'investissement sur les territoires.

La proposition issue de la commission consiste à travailler un dispositif d'aide permettant d'accompagner l'ingénierie des EPCI pour faciliter la prise en compétence dans un temps donné.

Concernant les propositions de l'orientation 2, c'est un sujet que nous avons évoqué hier matin, à savoir de lancer des appels à projets dérogatoires sous décision du CA. Nous avons convenu que de manière systématique, il y ait au comité de bassin qui suit une présentation assez détaillée des appels à projets qui ont été lancés. Certes, c'est quelque chose qui est dans le règlement intérieur et qui est obligatoire. Néanmoins, il s'avère parfois qu'au comité de bassin, nous n'avons pas forcément le temps de rentrer dans le détail.

La commission a émis un avis favorable pour que le conseil d'administration puisse lancer des appels dérogatoires après examen par la commission Programme qui pourra décider de solliciter l'avis conforme du comité de bassin dans la limite de 10 % du montant annuel des interventions. Ce n'est pas l'avis conforme du comité de bassin. Il me semble que nous n'avons pas décidé de cela hier. C'est plutôt une information du comité de bassin. Il s'agit de disposer d'une version 1 du document de cadrage révisé à consolider pour le vote du 11^e programme à l'automne.

Avant d'aborder la question du calendrier et de vous faire délibérer sur les redevances, y a-t-il des remarques ou des points particuliers ? Mme la présidente, cela fait beaucoup d'informations.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette présentation qui est extrêmement claire. Cette révision présente vraiment un enjeu majeur. Elle doit nous permettre de nous doter à la fois des priorités et des moyens de nos ambitions. Je pense que les présentations et les orientations discutées en commission Programme vont dans ce sens. La saturation du plafond mordant des recettes est évidemment quelque chose de très important.

Je me réjouis de trouver dans l'exposé qui été fait la résonnance des priorités qui ont été développées par les ministres, notamment l'adaptation au changement climatique. Je cautionne tout à fait ce que vous avez dit sur la manière d'aborder la question de la gestion quantitative de l'eau qui est quand même une problématique émergente, avec cette démarche extrêmement pragmatique d'expérimentation, d'avancer pas à pas pour s'assurer d'avoir des retours d'expérience et ne pas avoir des règles dogmatiques qui n'atteindraient pas leurs effets mais qui soient vraiment très pratico-pratiques. Je trouve cela très intéressant, donc je vous remercie pour cet exposé.

Nous entrons dans le détail de la délibération. Y a-t-il d'autres remarques ou des prises de parole ?

Mme BRUNY :

Nous allons, dans les prochains mois, poursuivre ce travail de révision. Je voudrais revenir sur l'orientation numéro 3 sur le volet quantitatif. Nous souhaitons rappeler la priorité aux économies d'eau qui sont inscrites et chiffrées dans les conclusions des Assises de l'eau. Le classement en ZRE est de votre compétence. Aussi, dans le cadre de travail des PTGE, des OUGC qui pourraient aussi en découler, nous demandons que les réserves de substitution ne soient financées que dans les secteurs classés en ZRE. Nous ne pouvons pas en effet gagner sur tous les tableaux, c'est-à-dire ne pas avoir les contraintes de la ZRE tout en demandant les avantages. Pour nous, ce financement est vraiment un point majeur.

Concernant l'expérimentation qui a été évoquée et que vous semblez soutenir, Mme la Préfète, nous ne partageons pas ce point de vue. Tout ce qui concerne le quantitatif, vous le savez, est sujet à beaucoup de discussions. Nous souhaitons que les cadres établis, c'est-à-dire les PTGE qui sont vraiment un lieu de discussion et de construction, ne soient pas détricotés et que l'on n'aille pas vers d'autres possibilités ou des ouvertures. J'entends que dans d'autres politiques de

l'eau, l'expérimentation soit intéressante mais en matière de gestion quantitative, le sujet est trop grave pour s'affranchir des règles. C'est notre position sur cette orientation numéro 3.

M. ALBERT :

Je veux évoquer deux ou trois points de détail par rapport à ce qu'a exposé M. Gérard, notamment le point sur le comité de bassin. J'avais bien compris que la commission Programme ou le conseil d'administration pouvait saisir le comité de bassin s'il le jugeait utile. Par contre, s'il ne le jugeait pas utile, il pouvait délibérer lui-même. De ce fait, je ne vois pas, dans ce qui est mis dans le diaporama, ce qui change. Pour moi, c'était bien ce qui avait été acté mais je peux me tromper.

J'ai aussi deux autres points. Quand on met le tableau récapitulatif où l'on a tous les arrêts et les dispositions qui continuent sous d'autres formes, nous avons notamment l'assainissement collectif où l'on a mis « arrêt par rapport à la réhabilitation ». J'aimerais que l'on mette « poursuite jusqu'à la fin du 11^e programme », notamment dans le cadre de l'animation. Nous avons dit que nous allons, dans le cadre de l'animation, jusqu'à la fin du programme et qu'ensuite, la réhabilitation serait revue par rapport à des clauses plus **respectives**. Je pense qu'il faut être prudent parce que les collectivités sont assez attachées à cette partie de réhabilitation. C'est juste une remarque sur la forme pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension.

J'avais un dernier point concernant les collectivités et l'aide à leur structuration. Je l'avais dit à la commission d'hier, il ne faut pas oublier la GEMAPI même si nous avons l'eau et l'assainissement. Même si la GEMAPI est organisée en prise de compétence sur les collectivités, avec des communautés de communes notamment qui ont pris la compétence, elle n'est pas forcément organisée par rapport à un bassin de rivière. Je pense qu'il serait encore intéressant de voir à aider ces collectivités pour avoir une dynamique importante notamment sur la GEMA plus que sur la PI. Il serait intéressant de le rajouter sous cette forme-là.

M. MÉRY :

Merci à M. Gérard d'avoir animé cette séquence de travail et la commission. Comme il l'a dit, c'était dans une ambiance de respect de la parole donnée, de capacité d'expression, bref une ambiance assez différente de celle qui a prévalu lors du vote du projet de Sdage. C'est vraiment remarquable, donc toutes mes félicitations à M. Gérard et pourvu que cela dure. D'ailleurs, cela a permis d'arriver à des propositions tout à fait intéressantes, cohérentes, que je partage pour la plupart et auxquelles j'ai pu participer.

Néanmoins, il y a deux points sur lesquels j'aurais souhaité attirer l'attention du conseil d'administration. Le premier rejoint l'une des expressions du personnel de l'agence tout à l'heure. Vous savez que ce sujet m'est assez cher en matière de fonctionnement de l'agence de l'eau. Il nous est dit sur les suites à donner aux jalons (page 54) – je vous encourage à relire car le paragraphe est assez savoureux – que nous avons des choix à faire au regard de contraintes financières et des moyens humains en réduction. Nous y sommes. Les 14 % d'ETP en baisse sur la période 2010-2020 – c'est répété à plusieurs endroits – sont un point dur qui amène à devoir revoir le programme de l'agence. Je trouve dommageable que ce critère aille tellement loin dans la réduction que nous en sommes rendus à réduire et à revoir le positionnement de notre programme, le programme qui avait lui-même une cohérence au regard des objectifs d'atteinte de bon état écologique des eaux, ce qui est censé nous tenir.

C'est ma première remarque qui est organisationnelle. Certes, ni les administrateurs ni M. Gutton, le directeur de l'agence, n'en sont responsables puisque c'est finalement une application de consignes. Ces consignes nous amènent à une situation que nous mesurons. C'est un peu comme le changement climatique. Il y a un moment où nous le mesurons et nous nous rendons compte qu'il est finalement un peu différent de ce que nous imaginions, ce qui fait que j'ai un point de vue un peu différent. Cela rappelle également la remarque de Mme Bruny sur la question des retenues.

Ma seconde remarque est plutôt une vigilance sur deux décisions qui ont été prises, qui semblent cohérentes l'une avec l'autre mais qui à mon sens ne le sont pas, mais en plus, pourraient être dommageables aux objectifs que nous nous sommes donnés en matière de qualité de l'eau. C'est le dossier de l'assistance technique au traitement des déjections animales. Je pense en effet que c'est une très bonne chose que de l'arrêter. C'était prévu. Maintenant, les connaissances sont là, les systèmes sont en place. Ceux qui doivent se créer sont tout à fait en mesure d'être accompagnés. C'est intégré dans les fonctions que les agriculteurs peuvent mobiliser.

Par contre, sur le point de la résorption des excédents de phosphore, je pense que c'est une erreur assez lourde. En effet, il y a finalement assez peu de dossiers de résorption de phosphore qui sont déposés. Toutefois, ce sont des dossiers emblématiques, des dossiers pour lesquels d'ailleurs nous ne modifions pas les exigences dans le futur projet de Sdage. Ce sont des dossiers emblématiques qui, lorsqu'ils sont accompagnés, permettent de limiter de manière totale les risques de fuite, de valoriser des effluents organiques et de les valoriser dans des modes de production conventionnels, labellisés et/ou bio sur les territoires. C'est tout à fait cohérent à la logique de diminution de recours aux engrais chimiques et exogènes au territoire. En plus, cela permet d'extraire le phosphore – c'est d'ailleurs l'intitulé de la mesure « résorption des excédents de phosphore » –, ce qui a une fonction plus que reconnue en matière de qualité des sols et de potentialité agricole.

Je crains que cette décision précise d'annulation n'aille à l'encontre de nos objectifs communs. J'attire donc votre attention là-dessus. Je vous demande de bien réétudier cet aspect. Là aussi, je suis un peu embêté. Je vous demande votre avis, Mme la présidente, parce que ce point me paraît vraiment important et crucial. Le reste est tout à fait logique et cohérent mais celui-ci est une boulette que nous sommes sur le point de faire. Il serait dommage que nous la fassions en connaissance de cause.

Mme ROUSSET :

À ce stade de la réunion, je voulais vraiment souligner l'engagement de M. Gérard dans cette commission. Il nous a permis de beaucoup avancer en étant très vigilants sur les différents points, même sur les subtilités du dossier, ce qui est vraiment un avantage pour après pouvoir discuter en commun. Je voulais le remercier pour son engagement. Cela a été vraiment précieux pour nous. Il a été un très bon guide. J'espère que d'une manière ou d'une autre, il pourra continuer à nous accompagner. Ce serait un plaisir de continuer à travailler avec lui.

M. DEGUET

Nous sommes sur un point d'information, sur les discussions, et non pas encore sur les questions de décision à ce stade. Je voulais intervenir sur la question de la possibilité de déroger à un certain nombre de règles pour plus de souplesse. Je veux dire ici que nous sommes absolument favorables à tout ce qui pourra permettre de la souplesse dans les processus. Par contre, nous sommes beaucoup plus réservés sur tout ce qui va atteindre des questions qui sont plus des questions de principe.

Pour être plus précis et plus techniques sur ces questions puisqu'en gros, il s'agit de la question du vote conforme du comité de bassin pour un certain nombre de décisions, nous pensons que la procédure actuelle avec un vote du CA, un vote du CB et surtout un retour sur un nouveau vote du CA doit pouvoir être un tout petit peu allégée. C'est de la technique. C'est ce qui permet de gagner du temps. Nous y adhérons. Nous souhaitons que l'on travaille dans cette direction de manière à ce que nous ne perdions pas un temps terrible. Le vote du CA est de toute façon acquis. Par contre, l'idée de bousculer un peu les équilibres entre le CB et le CA nous paraît dangereuse, surtout pour des cas extrêmement limités. Nous souhaitons que ce soit évité.

M. GANDRIEAU :

Je ne vais pas parler de tous les dossiers même si j'ai des avis sur certains. Nous avons validé l'objectif d'aide sur le territoire Loire-Bretagne à hauteur des ambitions que nous avons pour rattraper le retard que nous avons sur la qualité de l'eau ou sur le bon état des masses d'eau. Nous avons décidé de maintenir cet objectif en augmentant les redevances de 6 M€ par an sur les dernières années du programme. Cela a entraîné des propositions de fiscalité environnementale sur les prélèvements parce qu'ils sont toujours ciblés « mauvais ».

Je ne crois pas à cette fiscalité environnementale. À partir du moment où l'on a un manque d'eau, on est obligé de créer des choses et cela coûte cher. Ce n'est pas la redevance qui viendra faire la différence. C'est vraiment une croyance qu'il va falloir perdre. Si cela était vrai, les économies qui ont été faites depuis des années sur certains territoires sans augmentation de la redevance devraient le démontrer. On n'a pas attendu de taxer certains pour dire : « faites des économies ». C'est faux. Nous avons la preuve que l'on a travaillé bien en amont et sans attendre ces votes.

Nous avons découvert avec stupéfaction que l'eau potable était ciblée très lourdement sur les premiers scénarios. Je vous rappelle que pour la Vendée, le scénario 3 faisait + 1,5 M€ sur 2 M€ de recettes « prélèvement eau potable ». C'était quelque chose qui nous a un peu surpris. Sur le scénario 1 qui a été longuement discuté, c'était + 800 k€. Nous avons donc mis en place des éléments pour vous montrer que c'était quand même un peu important pour la Vendée mais il n'y a pas que la Vendée puisqu'il y avait les Deux-Sèvres et la Vienne qui devaient être dans ce cas de figure.

Nous avons donc redescendu un scénario alternatif et en l'occurrence, je remercie beaucoup M. Gérault une fois de plus pour son travail acharné jusqu'au bout. Il sait ce que je pense de cette politique politicienne qui détruit les personnes qui travaillent. Je tiens à le dire ouvertement. Je le remercie beaucoup pour le travail qu'il a accompli.

Bien sûr que nous avons baissé. Ce n'est jamais suffisant... c'est toujours trop... Nous sommes bien d'accord mais il faut regarder les chiffres avec pertinence. Nous représentons, sur un département comme le nôtre, 5 % environ des apports à l'agence sur les redevances au niveau des prélèvements. Nous sommes taxés à 17 %. Puis, quand on fait des moyennes, nous ne sommes plus qu'à 13 %. Cela dépend de ce que l'on ajoute et des assiettes que l'on prend.

Je suis encore mécontent de ce point, donc je voterai contre. Je l'ai annoncé hier, je ne changerai pas d'avis. Je suis cohérent dans ma démarche même si j'ai dit que je ferai tout ce que je pourrai pour expliquer sur le terrain le choix du conseil d'administration et donc des commissions ad hoc. Quand c'est voté à la majorité, je porte ce qui est voté. C'est le premier point.

J'étais un peu stupéfait de la présentation, même si je la comprends, notamment de découvrir que l'on omettait de mettre les prélèvements 2024 qui arrivent en recettes en 2025 là où la cible était de 8,5 M€ sur les 6 M€ qui étaient prévus. Cela remet en avant le sacré plafond mordant que j'appelle une « connerie » réalisée par les députés ou le Gouvernement. Ils continuent dans leur bêtise. Les territoires ne comprendront pas et ne voteront pas. C'est ce qui va se passer à la fin. Nous ne savons pas comment tout cela va finir, donc allons-y, mettons plus.

J'ai compris aussi qu'il faut prendre des précautions avec les assiettes. Or, ce que je vois arriver au niveau de l'eau potable, c'est que les assiettes ne diminuent pas malgré les économies, surtout sur les territoires comme le nôtre où il y a un afflux de personnes qui viennent habiter, qui étaient en résidence secondaire et qui viennent en résidence principale. Ils aiment mieux être là qu'être à Paris pour travailler. Ils travaillent en distanciel. Tout cela ne va pas.

Je suis d'accord avec la mise en place d'un groupe de travail pour regarder ce qui se passe sur ces hausses successives. Nous arrivons à ce que vous devez trancher, c'est-à-dire sur les zones de répartition des eaux. Je comprends les propos de Mme Bruny. Ces territoires, qui peuvent être dans des équilibres, doivent avoir des obligations et des contraintes. Toutefois, si cela doit être des contraintes pour les usagers « eau potable » qui sont en plus avec des prélèvements sur des bouts de bassin où il n'y a pas de déficit... J'en ai la preuve. Je peux vous montrer que depuis 2000, tous les bureaux d'études ont conclu à cela. Que l'on fasse payer les usagers « eau potable », cela ne va pas. Après, si vous ne faites payer que les usagers irrigants, on fait exploser et ils viendront avec des fourches. Cela ne va pas non plus. Il faut donc trouver un juste milieu.

Aujourd'hui, nous avons fait un grand pas sur cet équilibre de besoins supplémentaires à 6 M€ mais le pas n'est pas suffisant pour moi et ne sera pas suffisant pour les Vendéens. Vous en aurez donc des retours y compris politiques. Dès que les politiques seront en place au niveau départemental, vous aurez des retours. Nous expliquerons à la population que nous sommes taxés un peu plus parce que nous serions des « mauvais ».

Je tenais à le dire haut et fort. Je suivrai ce que vous déciderez sans problème mais vous pouvez compter ma voix contre à cause de ce projet.

Mme LAMOUR :

Je suis un peu intimidée pour intervenir parce que je me rends compte que tous les intervenants sont bien plus qualifiés que moi mais il faut bien un début à tout. Je voulais réagir sur plusieurs points. Le premier, en tant que présidente d'un syndicat des eaux qui a une façade littorale très importante dans le Bas-Léon, la notion d'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs, pour nous, est un enjeu essentiel. Nous savons très bien qu'il y va de la qualité des eaux de baignade mais au-delà, nous avons un territoire qui n'est pas occupé que par des résidences

secondaires. Nous avons énormément de maisons qui ont besoin d'être réhabilitées mais nous n'avons pas la possibilité de les assainir collectivement parce que le territoire est très diffus. Il y va même parfois de la constructibilité de certains terrains vis-à-vis de la loi Littoral. J'ai cru comprendre que le soutien sera apporté quand le bassin versant est concerné par le profil des eaux de baignade. Je ne peux donc que m'en réjouir parce que c'est un enjeu quasiment essentiel pour nos territoires littoraux. Je comprends bien que tous nos territoires au sein du comité de bassin n'aient pas les mêmes priorités mais je me dois aussi de dire ce que je pense.

Ensuite, je partage l'avis de M. Méry sur l'aide à la résorption. Je pense que là aussi, c'est une erreur, avec le peu de connaissances dont je dispose, et qu'il serait sans doute bien d'avoir des appels à projets collectifs.

Il y a un autre point que je comprends moins mais j'ai quand même bien saisi, c'est la gestion quantitative de l'eau potable avec ce qui est en ZRE ou pas. Nous sommes sur un territoire où il y a beaucoup d'îles et certainement qu'il faut y veiller. Dans ma propre intercommunalité, j'ai une île où je sais combien la permanence de l'eau potable est très importante. Nous avons un impluvium tout simplement. Si nous ne permettons pas à ces collectivités d'être soutenues, je crois que cela va être une difficulté supplémentaire, mais peut-être que l'Association des îles du Ponant est à la manœuvre avec vous, ce que j'ignore à l'instant où je vous parle. Ce sont les quelques points que je voulais très modestement dire à chacun d'entre vous.

Mme SCHAEPELYNCK :

Cher M. Gérard, merci beaucoup de nous avoir entraînés en Pays de la Loire parce que quand nous avons commencé à travailler votre mandat, nous étions tous un peu dispersés. Aujourd'hui, avec les APNE, les industriels, les élus, nous travaillons en collectif sur cette région. Cet esprit, vous l'avez « exporté » vers l'agence de l'eau. Le travail effectué est énorme. Nous espérons pouvoir continuer dans ce sens. Nous voulons vous remercier pour tout ce que vous avez accompli à la fois en région Pays de la Loire mais aussi à l'agence de l'eau.

En ce qui concerne les discussions, nous avons porté, avec M. Noyau, le projet d'aide à la résorption du phosphore. Nous appuyons la demande qui a été réitérée par M. Méry. Nous nous sentions un peu seuls à la commission. Effectivement, il y a un intérêt énorme autour de ce sujet en Bretagne, mais pas qu'en Bretagne parce que certains effluents d'élevage sont exportés vers d'autres régions. Nous demandons donc à ce que cette disposition soit maintenue dans le 11^e programme.

Concernant l'orientation 3, il y a eu beaucoup de discussions autour de la gestion quantitative. Le monde agricole est un peu en ligne de mire. Toutefois, il faut comprendre qu'en matière de gestion quantitative, nous le voyons bien à travers les discussions dans les PTGE qui se mettent en place et qui vont se multiplier sur l'ensemble de nos territoires de Sage, la question du changement climatique va concerner tous les usagers économiques, les collectivités et la sécurité civile. C'est un sujet collectif. Le prendre comme vous l'avez évoqué, à la fois M. Gérard et Mme la présidente, avec pragmatisme nous semble vraiment très intéressant. Cela permet de se projeter dans l'avenir parce qu'en faisant du sur-place, dans dix ans, nous nous poserions les mêmes questions, nous n'aurions pas avancé et le changement climatique aura eu des conséquences très importantes. Il faut effectivement que nous essayions de voir les sujets avec pragmatisme et c'est ce que nous essayons de faire sur les territoires.

Mme BRUNY :

Je souhaite, à mon tour, revenir sur le sujet du phosphore. Effectivement, il y a eu un débat en commission. Les services pourront donner des éléments complémentaires. Au départ, il y a eu une aide sur l'acquisition de centrifugeuses destinées à extraire le phosphore et à le déporter sur d'autres territoires. La question qui a été débattue, c'est que les centrifugeuses arrivent en bout de course et qu'aujourd'hui, on redemande un financement pour ce matériel. Nous avons estimé que l'agence n'avait pas à financer ad vitam æternam du matériel qui est du ressort d'une activité économique. Cela a été la position de la commission. Je vois bien que certains acteurs reviennent sur le sujet mais il faut quand même avoir des politiques d'intervention qui ne soient pas dans la durée pour accompagner les milieux économiques sur des obligations qu'ils auraient à avoir. C'est la position des APNE.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour toutes vos interventions. Je vais donner quelques éléments de réponse avant de repasser la parole au président. La priorité aux économies d'eau, c'est quelque chose qui nous met tous d'accord. On ne peut pas ne pas être d'accord avec cette priorité forte qui doit présider toutes les solutions que nous pouvons avoir à mettre en œuvre. J'avoue que pour ma part, quand je vais sur le terrain, je suis assez rassurée par rapport à cela. Que ce soit au niveau des entreprises, petites ou grandes, que j'ai pu visiter ou des agriculteurs, nous avons un vrai mouvement. On me présente chaque fois des équipements d'économie d'eau, des utilisations d'eau en circuit fermé. Je ne dis pas que c'est une généralité mais je pense qu'il y a une dynamique qui s'est mise en place. Nous devons l'encourager. Il est important de la reconnaître.

Concernant votre première remarque qui consistait à dire que c'est important de partir des PTGE et que Mme Bruny, vous étiez contre les expérimentations, je pense que l'un n'exclut pas l'autre. Je crois que l'avantage des PTGE est vraiment de trouver des solutions au plus proche du territoire concerné en discussion avec la totalité des usagers de ce territoire. En soi, c'est déjà expérimental puisque l'on arrive à des situations adaptées à une situation particulière sur un territoire donné. Personnellement, je n'opposerais pas les deux.

J'ai noté la question sur l'assainissement et l'importance que vous attachez à la poursuite jusqu'à la fin du 11^e programme. M. Albert, je crois que là, nous sommes sur une question de formulation. Il n'y a pas d'antagonisme particulier entre ce qui a été présenté et ce que vous proposiez. L'importance de la gouvernance des collectivités locales, nous en sommes bien conscients. En arrivant à cette gouvernance-là, si nous pouvions l'anticiper, nous accélérerions aussi le mouvement de nos politiques. Je pense que cela est très important.

S'agissant de l'excédent de phosphore qui a été évoqué à plusieurs reprises, ce sera probablement un point à objectiver pour voir quels sont les types de dossiers concernés et combien il y en a. Peut-être qu'une solution de compromis serait d'écartier le renouvellement pour continuer à aider les nouveaux équipements. C'est quelque chose qui mériterait d'être discuté à nouveau.

À propos de l'intervention de M. Gandrieau, j'ai envie de revenir un peu plus longuement sur celle-ci puisque j'avais effectivement été saisie par le président de Vendée Eau avant notre séance de ce matin. Je tiens vraiment à saluer le consensus général qu'il y a eu parmi les membres de la commission pour saturer le plafond mordant et pour s'accorder sur le principe d'une augmentation de la fiscalité. Je sais que c'est une décision complexe. Cela fait débat. Ce consensus général que vous avez réussi à dégager, M. Gérault, montre l'attachement des membres du conseil à agir sur les politiques de l'eau. Je pense que nous devons collectivement en être conscients.

Je remercie les élus de l'alerte qu'ils nous ont donnée quant aux impacts des scénarios sur les territoires. Il est important que nous ayons chaque fois ce réflexe d'analyser l'augmentation de la redevance « prélèvement » sur les territoires en zone de répartition des eaux. Je comprends cette remarque. Pour autant, je pense que la discussion sur les chiffres agrégés à l'échelle du bassin peut masquer des disparités territoriales fortes. C'est important de prendre cela en compte. Ces remarques nous permettent de progresser dans l'analyse et dans la manière dont nous conduisons nos débats. Il est important que vous puissiez vous exprimer. Je crois que le travail qui a été effectué suite aux premières remarques, comme vous l'avez souligné pour aller dans le sens d'un moindre impact de la mesure, montre que vous avez déjà été entendus et je m'en réjouis.

Je pense que le groupe de travail qui a été proposé par la commission Programme pour approfondir cette question de la répartition des redevances, non seulement entre les usages mais aussi entre les territoires, est une excellente chose et qu'il nous permettra là aussi d'objectiver un certain nombre de points.

Ceci étant, pour avoir regardé un petit peu la situation suite à la saisine du président de Vendée Eau, je retiens quand même qu'au-delà de l'impact financier qui m'a été rappelé dans son mail, il convient aussi chaque fois de regarder l'impact que cela donne par habitant et par an. Là, nous sommes sur quelques dizaines de centimes. Je pense aussi qu'il faut relativiser, en tout cas par rapport à cette discussion ici aujourd'hui, l'impact de la mesure en question. Bien évidemment, j'évoquerai ce sujet avec le président du comité de bassin parce qu'il est important que nous contribuions tous à trouver des solutions équilibrées.

Il y a eu aussi une remarque de Mme Lamour sur l'aide à l'assainissement non collectif. Je rappelle qu'il est maintenu en amont des zones sensibles. Nous maintenons des dispositions sur la réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Puis, vous interrogez sur la situation des îles du Ponant. Il existe déjà une convention de l'agence de l'eau à ce sujet. M. le Directeur général m'indique qu'une nouvelle version est même en cours de préparation. Là aussi, cela peut répondre à un certain nombre de vos interrogations.

Mme LAMOUR :

Je m'excuse mais je ne connais pas encore tous les arcanes de notre maison. Pour l'assainissement non collectif, je n'avais pas du tout un propos de reproche. C'était un constat presque d'adhésion. En tout cas, j'ai pu livrer mon sentiment du point de vue du littoral.

Mme la Présidente :

Vous avez très bien fait. C'est très important que nous entendions votre voix à ce sujet. Les collaborateurs de l'agence de l'eau sont à votre disposition si vous souhaitez avoir une présentation de la convention concernant les îles. Nous sommes bien évidemment à votre disposition.

Je propose que nous repassions la parole au président Gérard pour qu'il nous présente les points qui sont mis aujourd'hui au vote. Nous avons évoqué un certain nombre d'orientations qui pourront encore faire l'objet de débats. Cela me paraît important que nous sachions exactement ce que nous allons voter aujourd'hui.

M. GÉRAULT :

Aujourd'hui, il s'agissait de vous faire un point sur l'avancement des travaux. Vous voyez bien qu'il y a un certain nombre d'éléments qui sont encore en débat même s'ils ont été actés en commission.

Si vous me permettez, Mme la présidente, je veux évoquer deux ou trois points par rapport aux échanges. Le premier élément porte sur les appels à projets. Je pense qu'il faut raison garder. Il est proposé qu'ils soient pilotés par le CA dans l'idée d'avoir une souplesse. Il me semble que nous avons, M. le directeur, acté le principe qu'il y aurait une présentation systématique en CB de manière à assurer la transparence. Ce serait un élément qui permettrait de répondre aux interrogations des APNE et en partie à celles de M. Deguet même si cela ne lui conviendra pas complètement. Néanmoins, cela a le mérite d'avoir systématiquement l'engagement que lorsque le CA décide de lancer les appels à projets, il y ait un point à l'ordre du jour sur cette question dans le CB qui suit. C'est la première réponse.

La deuxième réponse concerne les propos de M. Gandrieau. Il est tout à fait légitime que les territoires les plus impactés fassent entendre leur voix. Il me semble que dans la discussion que nous avons eue hier suite à l'interpellation de 2025 et des 8,5 M€, nous avons acté le principe de ne pas dépasser les 6 M€ de manière à éviter d'aller au-delà du plafond mordant. Il est important de le rappeler dans les débats. Nous savons que les décisions que nous prenons ont un effet à n+2. Il ne faudrait pas que nous découvriions en 2024 qu'il y aurait un impact de 8,5 M€ et que finalement, il y ait 2,5 M€ qui soient prélevés par Bercy.

Je finirai par adresser un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont souligné la richesse de notre commission. Je citerai Jean Bodin, un écrivain angevin qui, au 16^e siècle, dans un principe de gouvernement disait : « Il n'y a de richesse et de force que d'Hommes ». Je le dis parce que je pense que c'est la richesse de cette commission.

Revenons sur le calendrier. Ensuite, j'aborderai la question de la redevance. Il y a d'abord eu la réunion avec les différents collègues. Nous avons rencontré avec les services en B2B le collègue des APNE, le collègue des industriels et le collègue du monde agricole. Nous avons constaté, avec les représentants de l'agence, que de pouvoir avoir un temps de travail assez long avec un représentant des collègues nous permettait de mieux comprendre leurs aspirations et donc, en tant que président, d'être en capacité de faire une synthèse au niveau de la révision du 11^e programme et d'essayer de faire converger les attentes des uns et des autres. Ce travail était très important. En tout cas, je les remercie de m'avoir consacré un temps d'échanges.

Il est proposé qu'il y ait un point d'information au futur CB. Puis, d'autres réunions sont programmées en août et en septembre de manière à tenir le calendrier, c'est-à-dire un avis conforme CB-CA pour octobre de façon à ce que les décisions que nous aurons à prendre soient applicables dès les budgets à venir.

Maintenant, une délibération qui vous est proposée, sur laquelle nous avons déjà débattu, c'est celle qui concerne les redevances. Il vous est proposé de collecter 6 M€ en plus par an pour maintenir la capacité d'intervention. Peut-être qu'il faut rajouter, M. le directeur, entre parenthèses que nous ne dépasserons pas les 6 M€ et que c'est le taux de 37 % du taux plafond pour les secteurs en ZRE qui sera la variable d'ajustement. C'est ce que nous avons expliqué hier. Il y a trois éléments essentiels :

- relever progressivement les taux de paramètre de pollutions non domestiques jusqu'à 35 % en 2024 ;
- relever d'un centime d'euro le taux de modernisation des réseaux de collecte domestiques ;
- relever les taux de redevance « prélèvement » pour tous les usagers jusqu'à 46 % pour les secteurs hors ZRE et jusqu'à 37 % pour les plafonds de secteurs en ZRE, avec un seuil de 37 % qui est la variable d'ajustement si nous devons dépasser les 6 M€ tel que nous l'avons dit hier.

Il vous est également proposé de solliciter le CB pour avis conforme sur cette proposition. Puis, nous prévoyons l'installation, à la demande des membres de la commission hier matin, d'un groupe de travail pour examiner l'impact sur le 12^e programme de l'ensemble des décisions que nous prenons par rapport aux redevances. L'idée est d'avoir une gestion proactive et dynamique de l'impact des décisions que nous prenons par rapport aux redevances en fonction de l'évolution de ces redevances. Cette délibération est soumise à votre approbation. Il y a eu un avis majoritaire de la commission.

M. GUTTON :

L'article 4 visait à répondre à cette demande. Nous pouvons peut-être le réajuster. Il parle « d'installer d'ici octobre 2023 ». En effet, pour baisser nos recettes en 2025, il faut avoir pris une décision avant octobre 2023. C'est peut-être un peu trop allusif. C'est réservé aux initiés.

M. GÉRAULT :

M. le directeur, ce sont deux sujets différents. Il y a le sujet de l'installation d'un groupe de travail pour préparer le 12^e programme. Cela a été validé. Nous pouvons même imaginer que ce soit avant le plafond mordant. Il faudrait que nous soyons en capacité de fixer une idée simple, notamment que ce taux de 37 % puisse évoluer pour arriver aux 6 M€.

M. GUTTON :

Je fais le lien parce que l'idée est d'installer dès 2022 un groupe de travail. Nous avons bien vu qu'à chaque fois, il y a un temps d'appropriation du dispositif des redevances. C'est un sujet que nous traitons assez peu dans nos instances. Il y a aussi l'intérêt que le directeur des redevances, David Jullien, puisse avoir des interlocuteurs dans les différents collèges pour travailler sur le sujet. M. Gandrieau nous a interpellés tout à l'heure sur la fiscalité environnementale. C'est un vrai sujet. Il faut effectivement en discuter. Il peut y avoir des points de vue différents.

Pour moi, ce groupe a un intérêt, c'est de préparer à la fois le volet « recettes » du 12^e programme, mais également de pouvoir proposer au conseil d'administration d'adapter le taux des redevances en prévision des recettes 2025 qui sont bien des recettes du 12^e programme mais sur la base des règles qui sont arrêtées dans le 11^e programme.

Cet article voulait tout faire. Il serait de ce fait un peu ambigu. Il faudrait que nous écrivions plutôt : « Installer en 2022 un groupe de travail redevance issu de la commission Programme afin de veiller à l'atteinte du plafond mordant au cours du 11^e programme et de travailler à la préparation du 12^e programme d'intervention sur son volet recettes ». C'est l'objectif.

M. GÉRAULT :

Cela ne me choquerait pas qu'il soit marqué quelque part que nous le limitons à 6 M€.

M. GUTTON :

En fait, nous ne savons pas si c'est 6 M€ ou si c'est dans la limite du plafond mordant. Notre objectif était le plafond mordant. Nous pourrions nous apercevoir qu'il faudrait réajuster un peu et supprimer le centime supplémentaire. Ce serait vraiment le plus simple. Nous allons travailler le sujet. Nous pourrions l'écrire de cette façon. C'était bien ce que visait l'article 4. Le produit de la discussion en commission Programme, c'est que ce groupe soit plutôt installé en 2022. Octobre 2023, cela peut sembler un peu long même si l'objectif, c'est d'avoir pris des positions avant octobre 2023 par rapport aux recettes 2025.

Ce que nous avons évoqué en réunion, c'est que nous ne savons pas très bien ce que peut devenir le plafond mordant. Des réformes sont envisagées – nous en avons parlé au conseil d'administration – sur les redevances domestiques qui peuvent avoir un impact assez fort sur la robustesse de nos redevances. Nous savons aussi que sur la RPD, en fonction des évolutions réglementaires et des conditions climatiques, nous avons des variations très fortes. Je mettrais peut-être : « d'installer en 2022 un groupe de travail redevance issu de la commission Programme afin de veiller à l'atteinte du plafond mordant, à la fois sur le 11^e programme et sur le début du 12^e programme, puis de préparer le 12^e programme d'intervention ».

M. GÉRAULT :

J'attire l'attention de mes collègues sur le fait que l'effet de notre intervention, quand nous prenons une décision, c'est de n+2. C'est extrêmement difficile en termes de gestion financière par rapport au plafond mordant. Si le plafond mordant change d'une année sur l'autre, nous risquons d'avoir un impact.

M. GUTTON :

En effet, la loi de finances s'applique dès l'année suivante.

M. GÉRAULT :

Elle est n+1 alors que nous, on est n+2.

M. GUTTON :

C'est ce qui s'est passé la première année. C'est bien l'impact que nous avons immédiatement. D'où l'intérêt, dans l'agilité que vous prenez, à pouvoir revoir plus souvent nos redevances sans faire des mouvements de yoyo. Les acteurs économiques ont aussi besoin de visibilité en la matière.

M. GÉRAULT :

Je me permets parce que je pense que c'est un sujet qui est vraiment très important par rapport à la suite et par rapport aux propos de M. Gandrieau. Il me semble que c'est assez exceptionnel. En tout cas, je ne connais pas beaucoup de structures où une fois que l'on a augmenté les taxes, on les baisse et que nous soyons en capacité de jouer sur l'augmentation ou la baisse d'une année sur l'autre. Je trouve que ce principe est assez moderne et innovant dans l'idée qu'une fois que nous avons augmenté, ce n'est pas définitif, nous sommes aussi en capacité de baisser. C'est un message fort de la part du conseil d'administration dans la capacité à gérer financièrement l'ensemble de nos taxes et impôts.

Mme la Présidente :

Nous allons ajuster la rédaction pour tenir compte de ce souhait et nous donner de l'agilité et de la réactivité.

M. DEGUET :

J'avais regardé l'ordre du jour et j'avais compris qu'il y avait une information et ensuite une délibération. Je n'ai pas parlé de la délibération dans l'information. J'ai vu que M. Gandrieau avait

un peu mélangé les deux mais je comprends aussi parce que c'est la même chose. Du coup, autant nous avons participé à l'élaboration avec une certaine satisfaction, autant nous avons des désaccords et nous devons faire des explications de vote au point où nous en sommes. Le consensus, ce n'est pas : quand on a fini, tout le monde plie bagage et l'on fait comme si rien ne s'était passé.

J'ai deux réponses. Sur la question des appels à projets tout à l'heure, bien entendu, nous avons confiance dans l'agence de l'eau. Nous savons qu'il ne se passera pas des choses catastrophiques. Nous enregistrons le fait que l'on informera le comité de bassin. Je veux juste vous dire que quand on commence à attaquer du droit, c'est toujours un problème. Nous préférerions que ces questions de confiance ne règlent pas complètement les questions de règlement. Il faut garder les règlements parce que cela assure des choses. Même si nous avons confiance entre nous, il est bien qu'il y ait des règlements. J'avais oublié de dire à quel point nous savions que nous étions dans un endroit où l'on n'essaierait pas de nous faire des coups fourrés sur ces questions.

Deuxièmement, je veux dire à M. Gérard que ceux qu'il a rencontrés, ce ne sont pas que les APNE et nous y tenons beaucoup. Nous y sommes allés avec tous les collègues non économiques. C'est donc bien de dire que M. Gérard n'a pas rencontré que les APNE mais tous les collègues.

Cette première chose étant dite, je reviens sur la délibération. Nous sommes absolument favorables à l'augmentation pour nous caler sur le plafond mordant. Nous sommes également favorables au fait d'augmenter les recettes et cela a été clair dès le départ.

Nous avons, à travers ce travail assez long, complexe et ardu, appris comme tout le monde. Nous avons appris notamment, en grande partie grâce à M. Gandrieau, qu'il ne suffit pas de regarder les taux pour comprendre ce qui se passe dans la réalité. L'exemple le plus frappant, c'est la question de l'agriculture dans les ZRE. Vous pouvez mettre un taux extrêmement élevé à l'agriculture dans les ZRE. Cependant, tous les agriculteurs échappent complètement à cette règle parce que comme il y a un organisme unique de collecte, on leur applique le tarif hors ZRE. Par conséquent, dans les ZRE, il n'y a plus que les usages domestiques qui ont des tarifs plus élevés.

Cela pose des problèmes que nous avons vus ici. C'est aussi pourquoi, avec la souplesse qui nous caractérise, nous avons accepté que quand nous essayons d'unifier les taux, il faille probablement arrêter de penser que nous allons unifier les taux sur les ZRE et qu'il fallait avoir des taux et des pourcentages qui ne soient pas exactement les mêmes dans les ZRE et hors des ZRE pour tenir compte de la réalité. Nous avons appris sur ces questions-là. Cela nous fera aussi réfléchir sur un certain nombre de choses.

Pour autant, nous allons voter contre. Je vais expliquer pourquoi. Je vous rappelle que le premier sujet portait sur les trois redevances qui touchaient les industriels, pour lesquelles le 11^e programme avait explicitement prévu que nous arriverions à 50 % du taux en fin de 11^e programme mais que nous faisons une première étape, avec tout ce que nous avons fait à mi-parcours.

Dès le début, nous avons eu l'idée que probablement, il ne fallait pas appliquer cette augmentation. Je veux dire ici que tout cela ressort d'une philosophie qui n'est pas la nôtre. Nous pensons que la sortie de crise maintenant doit se faire non pas sur moins d'environnement, mais au contraire, sur plus d'environnement. Il y a une crise énorme qui amène des conséquences. Si la conséquence consiste à arrêter tous les progrès en matière d'environnement, je crois que nous ne comprenons rien à ce qu'est la crise actuelle et à ce qu'est l'ensemble des crises qui viennent. Cette crise montre qu'il faut augmenter les efforts en direction de l'environnement et certainement pas faire moins.

Pour être plus précis sur la question des taxes des industriels, nous comprenons que les industriels puissent avoir des problèmes quand ils sont dans des situations de polluer. Toutefois, ce que nous préconisons, c'est que nous les aidions à ne plus polluer. Or précisément, les aides à la lutte contre la pollution sur l'industrie sont sous-utilisées en ce moment dans notre programme. Il serait probablement plus intelligent de contacter les entreprises qui polluent pour qu'elles ne polluent plus plutôt que de leur permettre de différer les effets que nous avons prévus auparavant. C'est sur le principe général.

Sur la question plus conjoncturelle, tous les acteurs ont bien entendu accepté de garder l'objectif d'augmenter ces redevances. Nous étions partis avec l'idée plutôt confiante que nous allions augmenter de façon encore significative, mais moins que ce qui était prévu. J'ai dit explicitement

que nous étions d'accord pour augmenter de 5 % par an seulement alors que 8 % étaient prévus auparavant. Or, ce n'est pas ce qui est arrivé. Il y a eu une augmentation de 5 % qui est totalement différée, c'est-à-dire que nous ne sommes pas sur n+2 pour les industriels mais sur n+3. En plus des deux différés, on met en plus une année blanche, ce qui fait que grosso modo, la contribution des industriels sur ce 11^e programme est quasi nulle. Elle est totalement anecdotique au bout du compte jusqu'à la première année du 12^e programme.

Ce sont des façons de dire que certes nous participons, mais en mettant tellement de conditions qu'au bout du compte, nous participons très peu. Je sais aussi que ce ne sont pas des masses énormes. Je suis tout à fait clair là-dessus. Nous sommes en partie sur des éléments symboliques par rapport au budget de l'agence de l'eau. Pour autant, ce sont des modifications que nous regardons en tant que telles. Nous regardons ce qu'elles disent. Sur la question de l'industrie, nous estimons que ce n'est pas vrai, il n'y a pas eu de partage.

Pour le reste, l'agence de l'eau avait présenté trois scénarios. J'ai dit tout à l'heure que nous avons constaté nous-mêmes à quel point les questions sur les ZRE ont été complètement faussées par le fait que nous voyions des taux mais que nous n'avions pas vu l'assiette. Nous avons absolument adhéré à l'idée qu'il fallait différer sur ces taux. Néanmoins, nous souhaitons – je le redis ici – que les trois scénarios soient analysés avec cette méthode. Or, cela n'a pas été le cas pour le troisième scénario.

Si nous regardons la fin, il faut bien constater que 4,6 M€ sur les 6 M€ sont repris intégralement sur la taxe de modernisation des réseaux. Or, cette taxe ne frappe que les usages domestiques. Par ailleurs, peut-être que dans la délibération, on pourrait ne pas l'appeler « redevances acquittées par les personnes assujetties à la redevance pour pollutions d'eau d'origine domestique » parce que je pense que ce n'est pas le titre. Le titre, c'est « modernisation des réseaux ». C'est plus clair. Puis, cela permet de ne pas dire que nous sommes en train de « frapper » des taxes sur la pollution mais bien des taxes sur la collecte. C'est une redevance avec une assiette colossale. Une petite augmentation de rien du tout produit 4,6 M€. C'est une facilité. C'est à cause de cette facilité que nous étions arrivés à des taux de redevances aussi élevés sur la question des usages domestiques. C'est la première raison.

La deuxième raison, c'est que pour l'effet que M. Gandrieau a souligné à plusieurs reprises sur les ZRE, le reste est aussi avec une très forte pression sur les usages domestiques. Finalement, quand nous regardons l'ensemble, nous avons tout un effort qui est porté sur les usages domestiques. Encore une fois, c'est sur des petites sommes. J'entendrais tout ce que vous dites sur les 1 centime, 2 centimes, etc. Sur l'orientation, cela s'apparente un peu au tango. Dans le début du programme, on enlève 3 centimes. Puis, en cours de route, on a un remords et l'on remet 1 centime. Nous sommes sur des éléments où la trajectoire n'est pas claire du fait de cette modification.

J'ai à peu près fini sur les motifs de notre vote. Je veux rajouter que bien entendu, nous sommes absolument persuadés que sur des sujets aussi complexes – et nous avons mesuré notre inexpérience, nous avons refait des calculs, nous avons regardé les pourcentages, nous savons que tout le monde est plus ou moins perdu –, il est absolument utile qu'il y ait un groupe de travail le plus tôt possible. Nous y participerons bien entendu parce que nous avons envie de comprendre comment, dans tout ce maquis, il y a de vraies directions et de fausses directions parfois, y compris parce que nous n'en savons pas suffisamment. Nous participerons au groupe de travail.

M. GÉRAULT :

Je veux répondre à M. Deguet et à travers lui le vote des APNE. Je le dis parce que j'ai vraiment tenu à ce que nous ayons une position qui soit la plus équilibrée possible et qui entraîne tout le monde dans la dynamique par rapport aux 6 M€ de prélèvement supplémentaire.

Concernant les industriels, j'ai été mal à l'aise avec le début des propos de M. Deguet. Je n'ai entendu personne dire que le plan de relance, qu'il soit national, « agence de l'eau » ou « collectivités », se fera au détriment de la transition écologique, bien au contraire. Pour preuve hier, le président Macron, avec la présidente de l'Union européenne, annonçait que sur les 100 Md€ du plan de relance, il y aurait 40 Md€ qui seraient prêtés par l'Union européenne, dont une grande partie sur la transition écologique.

Ceci dit, il y a quand même des filières aujourd'hui qui ont profité de la Covid mais il y en a aussi qui en ont subi les conséquences. C'est bien ce que j'ai dit en introduction et je pense qu'il faut en

avoir conscience. La transition écologique ne peut pas se faire au détriment de l'emploi et surtout de la politique sociale. On ne peut pas laisser les gens sur le carreau. On ne peut pas laisser les entreprises.

Il est donc extrêmement responsable de dire qu'en effet, les industriels doivent prendre part comme nous nous y sommes engagés. Simplement, nous le décalons d'un an. Nous faisons le choix d'avoir une année blanche supplémentaire liée au contexte particulier de la Covid et de la situation économique et sociale. J'assume pleinement cette proposition.

Je dis en même temps que nous avons bien décidé de l'augmentation de 5 %, puis de 5 %, donc de retrouver la feuille de route que nous avons posée il y a maintenant trois ans. Je ne voudrais pas que nous soyons sur des positions. J'ai bien conscience que les industriels essayent de tirer le maximum et de limiter l'augmentation. Il s'agit bien en l'occurrence d'une augmentation des redevances des industriels.

Deuxièmement, je veux répondre concernant les sommes. M. Deguet dit que nous faisons du tango et du yoyo. Ce n'est pas le cas. Nous faisons de la gestion financière dynamique. Cela représente quand même 85 M€ d'économie sur l'ensemble du 11^e programme par rapport au 10^e programme. Je vous invite à voir la réalité des décisions que nous avons prises durant ces six ans. Il faut que nous soyons en capacité collectivement de nous dire que le plafond mordant nous oblige chaque année à faire évoluer les choses, en l'occurrence en augmentant de 4,5 M€ les prélèvements supplémentaires sur la totalité du 11^e programme. C'est quand même 85 M€ d'économie par rapport au 10^e programme. Je tenais à le préciser pour que les choses soient claires.

M. MÉRY :

Je ne vais pas réagir aux propos de M. Deguet, je crois que la réponse donnée par M. Gérault a été tout à fait claire. Par contre, j'ai un problème, je suis désolé, je ne comprends pas ce que nous votons. Je comprends le vote sur les redevances et je l'entends bien. Toutefois, je voudrais savoir ce que nous faisons de la page 58 où il est proposé d'émettre un avis favorable aux propositions dont je vous ai fait part de mon désaccord pour l'une d'entre elles et qui seront, si elles sont validées, intégrées dans le 11^e programme révisé. Ensuite, il y a le calendrier qui nous explique que nous allons éventuellement avoir en août, septembre et octobre des étapes de rediscussion et de discussions complémentaires ou d'amendement d'un certain nombre de choses. Ce qui nous est proposé à la page 58 ne dit pas exactement cela. Pourriez-vous m'éclairer, s'il vous plaît ?

M. GUTTON :

Il y avait l'objectif de cranter un certain nombre de choses au fil des commissions de façon à pouvoir respecter un calendrier que nous savons serré et surtout à une période de renouvellement du comité de bassin. Ce sur lequel le CA est consulté, c'est bien sur le volet « recettes ». Nous avons rappelé lors de la dernière commission qui avait eu lieu hier l'importance de pouvoir respecter le calendrier du 30 octobre en matière de recettes. Cela a été redit. Comme c'est du n+2, si nous ratons le 30 octobre, nous sommes repartis pour une année de report en plus. Là-dessus, nous allons rentrer dans le jeu de la consultation du comité de bassin, puis d'une nouvelle délibération du conseil d'administration.

Sur le reste, ce que j'ai retenu de l'intervention de la présidente du conseil d'administration, c'est que sur certains points discutés en commission, nous pourrions faire éventuellement des ajustements, soit de rédaction – cela a été dit sur l'ANC –, soit sur le dossier « phosphore » puisque cela semble être finalement le sujet du jour.

Je vais demander aux services que l'on regarde parmi les dossiers déposés dans les dernières années ce qui est vraiment du renouvellement et ce qui peut être des projets nouveaux. M. Méry a dit qu'il ne faudrait pas passer à côté d'un important dossier qui aurait un impact environnemental fort et qui ne serait sûrement pas du renouvellement. Je n'ai pas entendu dire d'ailleurs qu'il fallait accompagner le financement du renouvellement de matériel. Il faut que nous regardions cela pour pouvoir éventuellement faire une proposition ajustée dans ce qui sera le volet « dépenses », donc « interventions », et qui sera présenté au conseil d'administration du mois de septembre, avec des commissions Programme qui se dérouleront fin août et début septembre sous la présidence d'un vice-président ou d'une vice-présidente du conseil d'administration en l'absence de président de la commission Programme.

M. ALBERT :

Je voulais intervenir par rapport aux propos de M. Deguet et de M. Gandrieau. Si j'étais Deux-Sévrien, je devrais suivre l'avis de M. Gandrieau parce que les Deux-Sèvres sont très impactées en ZRE, donc on devrait ne pas être d'accord. Malgré cela, M. Gandrieau, j'achète de l'eau à Vendée Eau, donc je pense que je paierai même en partie. Je voterai pour cette réforme de redevance pour plusieurs raisons.

La première, c'est que nous étions partis de loin avec trois scénarios qui nous étaient proposés et nous avons des impacts encore plus forts. M. Gandrieau nous a alertés sur tout cela et je le remercie pour son travail. Néanmoins, nous arrivons sur un scénario alternatif qui me paraît des plus équilibrés. Certes, c'est moi qui ai proposé le « 1 centime » sur la redevance domestique et je pense que c'est logique pour deux raisons.

La première raison, c'est l'orientation 1 « la solidarité des territoires » parce que quand on touche le collectif, on ne touche pas forcément tout l'amont et le monde rural dans sa ruralité profonde. La deuxième raison, c'est qu'aujourd'hui, les aides de l'agence sont vraiment tournées sur les stations d'épuration et les réseaux d'eau pluviale ou l'assainissement. Il y a aussi cet aspect d'investissement fort que met en œuvre l'agence dans ce secteur.

Concernant la redevance « industriels », j'entends que vous auriez préféré que nous partions dès cette année. Néanmoins, comme le dit M. Deguet, l'impact est dérisoire dans le montant. En effet, les assiettes importantes pour l'agence, c'est la redevance sur les prélèvements en eau potable et la redevance sur l'assainissement collectif. Si nous voulons augmenter et trouver des millions d'euros sur des redevances, nous sommes bien obligés de passer aussi par ces assiettes. À un moment donné, les autres assiettes augmenteraient beaucoup trop. Nous serions sur des 100 % d'augmentation, sur des montants qui seraient inacceptables par rapport aux autres collègues. C'est pour cette raison que je voterai pour cette réforme.

Mme SCHAEPELYNCK :

Nous n'allons pas refaire les discussions que nous avons eues en commission Programme parce que nous en serions encore là ce soir. Par rapport à l'équilibre qui a été trouvé, la profession agricole est encore fortement impactée. Nous avons accepté une augmentation de 5 % tous les ans des redevances des agriculteurs. Il faut le souligner. C'est à mettre en regard de l'orientation 3. J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait beaucoup d'attentes par rapport à la gestion quantitative pour le monde agricole mais pas que. Puis, la question de la gestion quantitative ne concerne pas uniquement le stockage de l'eau. C'est aussi la déconnexion des plans d'eau. C'est aussi l'utilisation des eaux pluviales. Je pense qu'il y a une véritable réflexion à mener autour de ce sujet.

Par rapport à ce que j'ai entendu, les agriculteurs restent en catégorie 1, donc ils ne paient pas la sur-redevance. Quand on est en OUGC, on a des droits et des devoirs. Il y a un organisme qui est mis en place. C'est collectif. Il y a une autorité de gestion. Il y a des coûts qui se mettent en place pour ces autorités de gestion, donc ce n'est pas gratuit. L'agriculteur perd ses « droits individuels » d'accès à l'eau. C'est collectif, donc nous imaginons demain si nous devons dire auprès de la population qu'il n'existe plus toute cette gestion collective, qu'il faut référer à l'autorité de gestion pour consommer, pour laver sa voiture ou remplir sa piscine. Je caricature un peu mais je pense que là-dessus, nous avons su nous organiser. Nous avons le sens du collectif. Je pense qu'il faut savoir le reconnaître.

M. GANDRIEAU :

Au regard du travail que vous avez porté, au regard de la délibération et de la modification de l'article 4 qui me semble quelque chose d'important, j'entretiendrais, ce que j'ai déjà dit, l'espoir illusoire de faire modifier les redevances en alimentation en eau potable en 2024. Puis, au regard du travail énorme accompli par M. Gérard et pour le remercier de ce travail, je m'abstiendrai. Ce n'est pas une girouette. Vous avez vraiment fait un énorme travail, y compris aujourd'hui que je tiens à féliciter.

Mme la Présidente :

Merci pour cette reconnaissance. Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les autres votent pour.

M. GUTTON :

Merci beaucoup puisque cela nous permettra de respecter le calendrier.

Mme la Présidente :

Merci aussi pour la richesse des débats.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Redevances.*
- **Adoptée à la majorité (23 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-72 du 24 juin 2021.

M. GUTTON :

Mme Aubert nous présentera les aides internationales. J'en profite pour rappeler que les aides internationales sont examinées par une commission du comité de bassin et non pas du conseil d'administration qui est la commission International. Dès lors, cela impose, puisqu'elle n'a pas autorité sur la validation de ces dossiers, de revenir devant le conseil d'administration qui valide ces aides. Mme Aubert n'est pas encore présente. Pour cette raison, nous enchaînons sur le plan de relance.

BILAN DU PLAN DE RELANCE – AVANCEMENT DU PLAN DE REPRISE

Point « aides » n° 1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Comme je l'ai dit à l'ensemble des équipes de l'agence, l'objectif que nous nous sommes fixé a été atteint. À l'instigation du directeur de l'eau et de la biodiversité, nous nous étions fixé ensemble, les six agences de l'eau, l'objectif d'avoir programmé la totalité des crédits confiés par l'État pour la première fois aux agences de l'eau. Je le souligne parce que c'est quelque chose d'exceptionnel. Nous le devons aux instances qui ont accepté d'examiner tout cela dans un délai très court, mais également aux services de l'agence qui ont informé les porteurs de projet dans un délai très rapide, avec l'appui des services de l'État dans les départements, et qui ont ensuite instruit l'ensemble des dossiers. Nous devons être à 325 dossiers, ce qui est record au plan national. Au total, je crois que les agences de l'eau devraient être à 900 dossiers. Pour un sixième des crédits, nous faisons le tiers des dossiers. Nous avons aussi de plus petites collectivités. Nous aurons engagé le 30 juin – je dois signer la dernière décision le 28 – les 43,7 M€ de ces crédits.

Sur la diapositive, vous avez une répartition par territoire qui montre que toutes les régions ont porté des projets. Ce sont plutôt les régions où il y a beaucoup de zones de revitalisation rurale puisque nos critères d'allocation étaient particulièrement favorables aux ZRR. Vous savez que c'est une priorité du 11^e programme au titre de la lutte contre les fractures territoriales.

La carte montre les différents projets. L'eau potable, ce sont les petits triangles qui sont en ZRR puisque c'est exclusivement en ZRR que nous accompagnons ces projets. Vous voyez qu'il y a une très bonne répartition sur le territoire. Cela montre aussi une progression de la gouvernance territoriale puisque les collectivités, y compris de petites collectivités en territoires ruraux, ont su répondre à cet appel à projets qui s'est déroulé sur six mois. C'est une réelle satisfaction parce que finalement, c'est le fruit du travail qui a été effectué les années passées pour accompagner la gouvernance des collectivités locales. Je prends l'exemple de la Creuse que Mme la Préfète connaît, nous en avons encore parlé hier. Le département de la Creuse, qui est confronté à de véritables difficultés en matière d'eau potable ces dernières années, a su porter pas mal de dossiers.

Les 325 projets portent sur 500 communes puisque nous avons des projets intercommunaux qui sont présents sur plusieurs communes. C'est une vraie et belle réussite. Nous ferons une communication sur l'engagement de l'agence Loire-Bretagne et des autres agences parce que nous le faisons de façon partagée sur ce programme prioritaire pour le gouvernement.

L'idée maintenant est de poursuivre avec le plan de reprise. Vous aviez lancé un plan de reprise à l'été dernier lors d'un conseil d'administration du 2 juillet 2020. Vous aviez, avec l'aval du comité de bassin puisque nous avons fait une consultation du comité de bassin, affiché 100 M€ sur les crédits habituels de l'agence pour redynamiser le 11^e programme dans un objectif anticipé de relance. En effet, nous l'avions fait avant le lancement du plan de relance gouvernemental. Vous avez d'ailleurs noté hier que la Commission européenne a validé la contribution de l'Europe au plan de relance français. Nous avons mobilisé ces crédits avant décembre.

Nous étions passés ensuite au plan de relance qui est devenu notre priorité. Cela ne nécessite pas de délibération du conseil d'administration puisque c'est une délégation du directeur général. Néanmoins, vu l'importance des sommes et du sujet, nous souhaitons le faire en toute transparence. Nous vous proposons donc de prolonger les appels à projets « plan de reprise » pour que jusqu'à la fin de l'année, nous puissions continuer sous le timbre « plan de reprise de l'agence de l'eau ». L'idée, c'est que ces dossiers soient déposés de telle façon à pouvoir être programmés et engagés avant la fin de l'année 2021.

Nous restons dans la logique d'un plan de relance. Il faut que tout cela mobilise les acteurs et entraîne des travaux sur le terrain. Nous vous proposons donc de répartir les crédits qui restent disponibles, un peu sur l'eau potable parce que nous avons déjà des dossiers qui sont en stock, que nous n'avons pas pu financer sur le plan de relance et qui sont déjà à la porte en quelque sorte, et beaucoup sur l'assainissement parce que l'objectif est bien de reconquérir la qualité de l'eau et cela passe par des travaux sur les systèmes d'assainissement prioritaires que vous aviez définis dans le 11^e programme.

Nous avons des dossiers sur la continuité écologique parce que nous ne voulons pas oublier le grand cycle de l'eau. Vous savez qu'il y a un petit sujet autour de la continuité écologique dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Un certain nombre de porteurs de projets s'en inquiètent et sont pressés de pouvoir faire des travaux avec les financements de l'agence de l'eau.

Puis, comme nous savons que le secteur économique est aussi une priorité, nous souhaitons redoter les appels à projets « plan de reprise » qui ont été lancés à l'automne dernier. C'est la proposition que nous vous présentons pour mobiliser nos financements.

Mme ROUSSET :

Je veux redire devant tout le monde combien cette initiative a été appréciée sur les territoires ruraux. Les maires qui ont pu travailler très rapidement et qui se sont mobilisés ont été très heureux de l'accompagnement qu'ils ont pu trouver à l'agence et de la réactivité des services. Je voulais le souligner. Du coup, ils en redemandent, d'où la pertinence de pouvoir prolonger sur toute l'année. Je vous remercie pour cette initiative qui, à mon avis, pourra faire émerger des projets qui en avaient besoin, auxquels nous ne prêtons peut-être pas assez attention dans le cadre normal de nos activités mais qui vont finalement être bénéfiques pour les territoires et pour la biodiversité.

M. GUTTON :

L'objet du plan de reprise, c'est bien de leur proposer les mêmes conditions que le plan de relance. Nous allons recommuniquer à l'issue de ce conseil d'administration pour que les porteurs de projets soient rapidement informés, qu'ils puissent se rapprocher des délégations territoriales de l'agence de l'eau.

DÉCISION D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point « aides » n° 2 de l'ordre du jour

M. ORVAIN :

Il y a eu l'installation de la commission. Nous avons parlé des règles de déontologie et rappelé le cheminement des dossiers. M. Deguet a été élu vice-président de la commission.

Sur les cinq points à l'ordre du jour de la commission des Aides du début du mois, il y a eu d'abord un point d'information générale sur les finances. Si tout est confirmé aujourd'hui, nous serons à 46 % de consommation des aides sur l'année 2021. Par rapport au début du 11^e programme, nous en sommes à deux ans et demi sur les six ans. Nous serions à 36 % à la date d'aujourd'hui sur la consommation du 11^e programme. C'est juste pour dire que nous ne sommes pas trop en retard sur ces enveloppes.

Un point lié à la présentation du plan de relance et du plan de reprise a été fait. Je remercie toute l'agence de l'eau. À la fin de l'année 2020 et début d'année 2021, malgré que nous soyons tous confinés, l'agence de l'eau a réussi à gérer la continuité du 11^e programme et le lancement d'un plan de relance et d'un plan de reprise. Les chiffres qui viennent d'être donnés par M. Gutton montrent que personne n'a chômé dans cette période, donc merci à tous car cela montre le dynamisme.

Le deuxième point de la commission des Aides portait sur les appels à projets. Deux appels à projets sur les milieux aquatiques et sur les opérations collectives « micropolluants » ont été discutés particulièrement. Ils ont été adoptés à l'unanimité. S'il y a des questions, nous pouvons y revenir spécifiquement mais cela correspond à la continuité de la dynamique de l'agence.

Concernant les milieux aquatiques, nous avons reçu 84 projets, dont 21 sont éligibles représentant 711 600 €, pour un montant d'aide de 89 % de l'enveloppe allouée. Il n'y a pas plus de projets parce que l'aide est conditionnée à ce que les études soient suivies de travaux, que ce ne soit pas limité à des études.

Le troisième appel à projets portait sur une information sur les paiements pour services environnementaux. Un groupe de travail a été constitué. Il y a eu une consultation du conseil d'administration sur les 26 projets accompagnés. Nous avons réabordé ce sujet en commission des Aides afin d'essayer de récupérer deux autres dossiers. Je propose que nous en parlions spécifiquement quand nous aborderons ce sujet.

Le troisième point concernait la politique contractuelle. Tous les dossiers sont à notre disposition. Nous en avons étudié quelques-uns en commission. Nous avons quinze nouveaux contrats : cinq contrats territoriaux multithématiques, six sur les milieux aquatiques et quatre sur les pollutions diffuses. Ensuite, nous avons un avenant, une première élaboration d'un contrat territorial en Vendée et deux accords de programmation (un sur Nantes Métropole et un sur le territoire de Pornic Agglomération – Pays de Retz).

En matière de politique contractuelle, les contrats présentés ont tous reçu un avis favorable à l'unanimité.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas de remarques sur la politique contractuelle, je sou mets les délibérations correspondantes au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? M. Marquès ne prend pas part au vote.

M. GUTTON :

Ce sont uniquement les contrats. Il y a quinze délibérations relatives à un contrat territorial. Nos politiques contractuelles se poursuivent. Nous avons un avenant de contrat territorial sur le Haut Allier. Nous validons également l'élaboration de stratégie de territoire du contrat territorial du bassin versant de la Bultière (Vendée). Nous avons deux accords de programmation, celui de Nantes Métropole qui s'intègre dans un CRTE qui avait été présenté avec le Premier ministre à

Nantes, puis celui de Pornic Agglomération – Pays de Retz. C'est tout cela que nous vous proposons de valider.

Mme la Présidente :

Je vous propose de mettre les délibérations au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial du Semnon (Ille-et-Vilaine) n°1273.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-42 du 24 juin 2021.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial de la Ria d'Étel (Morbihan) n°1312.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-43 du 24 juin 2021.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial du Modon (Indre) n°1046.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-44 du 24 juin 2021.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial de la Théols et ses affluents (Indre) n°1138.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-45 du 24 juin 2021.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial de l'Amasse et ses affluents (Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) n°1025.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-46 du 24 juin 2021.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial Négron, Saint-Mexme, Vienne aval et affluents (Indre-et-Loire et Vienne) n°1019.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-47 du 24 juin 2021.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial des espaces naturels humides de la région Centre-Val de Loire (Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret) n°1214.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-48 du 24 juin 2021.

- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial Eau Acheneau Tenu (Loire-Atlantique) n°1127.
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-49 du 24 juin 2021.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat pour la Loire et ses annexes de Montsoreau à Nantes (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire) n°1317.
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-50 du 24 juin 2021.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial des captages de l'amont de l'Erdre (Maine-et-Loire) n°1271.
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-51 du 24 juin 2021.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial Eau Mayenne amont (Mayenne, Orne, Manche) n°1242.
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-52 du 24 juin 2021.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial des marais et côtiers de l'agglomération rochelaise (Charente-Maritime) n°1066.
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-53 du 24 juin 2021.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial des captages de Varaize – Fraise – Bois-Boulard – Anais 2021-2023 – Volet « pollutions diffuses » (Charente-Maritime) n°1219.
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-54 du 24 juin 2021.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial des captages du Sud Vienne (Vienne) n°1217.
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-55 du 24 juin 2021.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial des captages de la Vallée de l'Auxances (Vienne) n°1243.
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-56 du 24 juin 2021.

- *11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Avenant n°1 au contrat territorial Haut Allier (Ardèche, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme) n°1157.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-57 du 24 juin 2021.
- *11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Contrat territorial du bassin versant de la Bultière (Vendée) n°1316.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-58 du 24 juin 2021.
- *11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Accord de programmation pour la réalisation d'études et de travaux sur le petit cycle de l'eau en faveur de la reconquête de l'eau et de la biodiversité sur le territoire de Nantes Métropole pour la période 2021-2023 – Programme de travaux prévisionnel 2787.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-59 du 24 juin 2021.
- *11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Pornic Agglomération – Pays de Retz (Loire-Atlantique) – Accord de programmation pour la réalisation d'un programme pluriannuel d'actions visant la reconquête de la qualité des masses d'eau par réduction des flux de pollution rejetés par les systèmes d'assainissement sur le territoire de l'agglomération pour la période 2021-2024 – Programme de travaux prévisionnel n°2800.*
- **Adoptée à l'unanimité (30 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-60 du 24 juin 2021.

M. ORVAIN :

Sur les aides financières, deux dossiers essentiellement ont été discutés en commission. Les questions ont été posées au titre du domaine 1 relatif à l'information, à la communication, à la consultation du public et à l'éducation à l'environnement, concernant notamment l'association Graine en Centre-Val de Loire. Puis, dans le domaine 3, sur la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles, c'est le projet Safran Electronics qui est concerné. Le deuxième projet qui a été discuté dans la même ligne concernait l'association Area Berry. Ce sont les projets qui ont été discutés.

Tous les projets ont reçu un avis favorable unanime de la commission, à l'exception du dossier Eau et rivières de Bretagne qui a reçu deux votes contre et une abstention. Le dossier de l'association Area Berry a également reçu deux votes contre. S'il y a besoin pour les uns et les autres de se positionner, c'est le moment de le faire, voire sur d'autres dossiers parce que c'est le conseil d'administration qui émet l'avis final.

M. GUTTON :

Nous vous proposons de faire un vote spécifique sur Eau et rivières de Bretagne. Sur le Sage Vilaine et les deux dossiers Graine, y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Il n'y a pas d'abstention ni de vote défavorable, donc nous pouvons enregistrer l'unanimité pour ces trois dossiers conformément à la commission des Aides.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne – Cellule d'animation du Sage Vilaine 2021 – Dossier n° 210068301/Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique.

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-61 du 24 juin 2021.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Graine Pays de la Loire : programme régional d'éducation à l'environnement 2021 – Dossier n°210022901.

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-63 du 24 juin 2021.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Graine Centre-Val de Loire (Loir-et-Cher) – Dispositif pédagogique : appel à projets d'éducation à l'environnement durable 2021 – Eau, climat et biodiversité jardins et forêts.

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-64 du 24 juin 2021.

M. GUTTON :

Ensuite, nous avons le dossier Eau et rivières de Bretagne. Je vous propose de ne pas ouvrir un grand débat mais simplement de faire part de votre avis sur le sujet.

Mme SCHAEPELYNCK :

Nous avons, pour la profession agricole, émis un avis défavorable sur deux points. Nous trouvions que la communication dépassait largement la sensibilisation. Puis, nous avons eu du mal à comprendre l'articulation au niveau des actions bocage entre ce que finançaient l'OFB et l'agence de l'eau. J'ai deux pouvoirs : celui de M. Noyau sera un vote contre et l'autre pouvoir est favorable.

M. GÉRAULT :

Je m'abstiens au regard de l'articulation entre le financement des collectivités au titre de l'agence, au titre de l'OFB, plus le plan de relance qui finance les haies via les Draaf. Je m'interroge vraiment sur le montant exact de financement des investissements. Puis, question subsidiaire, il y a les plans de gestion qui sont rattachés aux investissements liés aux haies. Je trouve que ce n'est vraiment pas clair.

M. GUTTON :

Il y a donc deux votes contre en salle et un en visioconférence. Cela fait trois. Puis, nous notons 2 abstentions.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne – Programme d'action 2021 dans le cadre de la convention pluriannuelle (2019-2021) pour faciliter l'appropriation des enjeux de l'eau en Loire-Bretagne Eau et rivières de Bretagne (Côtes-d'Armor) – Dossier n°210190501.

- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-62 du 24 juin 2021.

M. GUTTON :

Ensuite, nous avons deux dossiers où il y a eu des avis favorables à l'unanimité de la commission des Aides. Y a-t-il des avis défavorables ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – transfert des effluents bruts de Fromentières au réseau de collecte des eaux usées de Château-Gontier – Communauté de communes du Pays de Château-Gontier (Mayenne) – Dossier n°210170301.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-65 du 24 juin 2021.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Attribution d'une aide à l'investissement pour le développement d'une filière de valorisation de graines bio locales – Gaec Guelet (Ille-et-Vilaine) – Dossier n°210127601.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-66 du 24 juin 2021.

M. GUTTON :

Il y a ensuite le dossier de l'association Area Berry où il y a eu deux votes contre, plus un dossier sur la continuité écologique dans le département de l'Indre-et-Loire.

Sur l'Indre-et-Loire, je crois qu'il n'y avait pas d'avis défavorable. Pouvons-nous confirmer ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – M. Gabrot (département d'Indre-et-Loire) – Aide complémentaire pour l'arasement du seuil du moulin d'Yzeure-sur-Creuse – Dossier n°210101201.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-68 du 24 juin 2021.

M. GUTTON :

Nous avons ensuite le dossier d'Area Berry que Mme Bruny voulait évoquer.

Mme BRUNY :

En commission des Aides, j'avoue que malgré un dossier qui nous semblait assez bien construit, j'avais quand même des points d'interrogation. La dérogation qui était proposée portait sur le financement d'honoraires de prestation de service plutôt que de dossier de présentation de salaire puisque nous remboursons des prestations salariées habituellement. C'est le premier point sur cette dérogation qui m'interrogeait. Un second point, c'est que c'était au profit d'un syndicat agricole, en l'occurrence la FNSEA. Comme je l'ai dit en réunion, si c'était un autre syndicat, cela aurait été pareil. Cela interrogeait vraiment.

Ensuite, j'ai posé ces questions aux services. Je dois dire que j'ai eu une information complète sur l'historique de ce dossier, avec les différents points puisque c'est la fin d'un dossier d'aide. En commission des Aides, j'ai voté contre. Aujourd'hui, compte tenu des éléments que j'ai eus, je m'abstiendrai seulement. Je comprends que cette solution ait été prise au départ et que l'aide par dérogation pour une prestation de service va arriver à son terme avec ce syndicat. On arrive en fin de contrat dans un an ou deux à peu près.

Pour terminer ce propos, je modifie le vote et je m'abstiendrai. Je remercie au passage les services de l'agence qui m'ont donné tous les éléments de compréhension sur ce dossier.

M. GUTTON :

C'est effectivement la fin d'une procédure. L'agence de l'eau ne finance pas habituellement des syndicats. Ce que nous finançons en réalité, c'est la réalisation d'une action.

Y a-t-il des avis contraires ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Animation de l'organisme unique de gestion collective (OUGC) en vue de l'obtention de l'autorisation unique de prélèvement (AUP) – Association Area Berry (Cher – Dossier n°200366801.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-67 du 24 juin 2021.

M. GUTTON :

Page suivante, nous avons un recours gracieux. Comme il n'y avait pas non plus de contestation, nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc un avis favorable à cette dérogation. Je rappelle que tout ce qui est dérogatoire relève du conseil d'administration. C'est un peu plus lourd mais cela permet au porteur de projet d'obtenir quelquefois satisfaction.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Communauté de communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique) – Dossier n°180150201 relatif à la mise en séparatif du réseau d'assainissement boulevard Dejoie sur la commune de Vallet.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-69 du 24 juin 2021.

M. GUTTON :

Ensuite, nous avons tout le volet « opérations collectives » sur les micropolluants. Cela a été rappelé tout à l'heure par M. Orvain. Des questions avaient été posées et les réponses ont été données. Pouvons-nous confirmer le vote ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité suivant l'avis de la commission des Aides.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Appel à candidatures « pour un déploiement d'opérations collectives de réduction des micropolluants coordonnées à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur d'activité » : bilan des candidatures reçues et présélection.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-70 du 24 juin 2021.

M. GUTTON :

Nous rentrons dans un sujet qui était un peu plus compliqué et qui va sans doute entraîner à nouveau des débats. Si M. Orvain veut bien en redire deux mots.

M. ORVAIN :

Je veux bien rapporter les éléments de la commission. Je vais être un petit peu plus long mais c'est nécessaire pour expliquer tout le cheminement. D'abord, un appel à initiatives a été lancé par l'agence. 48 initiatives ont été proposées sur le bassin. À la suite d'un conseil d'administration de l'agence au mois de mars, il y a eu un cadrage suivi d'un groupe de travail pour examiner les dossiers. Il y a eu au bout du compte 37 dossiers déposés.

Le groupe de travail a été apprécié en termes de suivi de cet appel à initiatives. 26 dossiers ont été retenus pour un montant de 30,3 M€, sachant que nous avons une enveloppe de départ que nous avons décidée en conseil d'administration de 30 M€. Les 26 projets sont bien répartis sur tout le bassin. Ces dossiers de paiement pour services environnementaux sont vraiment de l'ordre de l'expérimentation. C'est un moyen pour les cinq ans qui viennent d'expérimenter concrètement ces PSE sur les territoires. Cela a été validé par un conseil d'administration dématérialisé par voie consultative. La fin du vote a eu lieu le 17 mai.

Nous avons reparlé de ce dossier en commission des Aides pour deux raisons, d'abord pour les remarques qui ont été faites à la suite du vote dématérialisé et ensuite sur une proposition d'essayer de récupérer deux autres dossiers. Je rappelle que pour démarrer ces PSE, il faut que ce soit validé d'ici le 1^{er} octobre pour les collectivités qui vont porter ces financements sur les territoires et validé pour le 1^{er} janvier prochain pour les agriculteurs qui vont être concernés par ces mesures.

Le premier point qui a été soulevé concernait la nécessité d'avoir une reconnaissance des aménités positives de ces PSE. Il s'agit à ce titre de revoir l'usage de produits phytosanitaires au regard du changement climatique.

Je ferais un aparté sur les avis des collectivités et des CLE sur le Sdage en cours. J'ai participé à deux CLE qui ont émis un avis qui préconisait, notamment sur les zones à enjeux « eau potable », de ne pas aller vers la diminution des produits phytosanitaires mais d'aller vers l'absence de produits phytosanitaires pour éviter de les dépolluer derrière.

La deuxième remarque portait sur une demande de suivi de l'expérimentation et de travailler le parallèle avec les mesures de conversion à l'agriculture biologique.

Le troisième point soulevé concernait l'accompagnement des 26 projets sélectionnés. Nous avons déjà rajouté un peu plus de projets par rapport à l'enveloppe disponible parce que nous avons permis à certains projets sélectionnés de revoir à la baisse les besoins d'expérimentation sur leur territoire.

Le quatrième point était une demande de suivi et d'évaluation dans la mesure où le nombre d'exploitants concernés sur chacun de ces projets au bout du compte était un peu limité pour avoir derrière un attendu sur l'environnement et la qualité de l'eau. Il s'agit du coup d'avoir un suivi pendant les cinq ans de cette dynamique pour voir réellement l'impact sur les territoires. Ainsi, les points 2 et 4 représentent un travail à réaliser en termes d'évaluation et de suivi.

Il a été proposé, lors de la commission des Aides du 7 juin, de rattraper deux autres dossiers. C'est pour cela que nous en rediscutons au conseil d'administration. Ce sont deux projets sur Pays de la Loire et Centre-Val de Loire pour un montant d'un peu moins de 2 M€ au final. La proposition a été faite au cas où dans les 26, nous n'arriverions pas à utiliser tous les financements alloués. Il s'agit donc d'essayer d'avoir deux projets en plus pour qu'il n'y ait pas de manque au bout du compte.

La commission n'a pas réussi à trancher dans le sens où le vote était partagé. De ce fait, j'ai préféré vous présenter le projet en CA aujourd'hui sachant que ce que le conseil d'administration peut le défaire ou le confirmer. La proposition de la délibération, c'est de rajouter ces deux projets de plus.

Je voudrais aussi que nous discutons des contraintes phytosanitaires. J'insiste sur le fait que les PSE doivent vraiment apporter un résultat sur l'environnement et sur les pratiques environnementales pour éviter de polluer les eaux potables notamment. Il faut que la politique de PSE soit plus forte que les politiques Écophyto 30.000 par exemple. Il faut que nous arrivions à faire mieux.

Même si les territoires concernés sur les enjeux « eau potable » peuvent ne pas aller tout de suite sur le zéro usage de produits phytosanitaires, il s'agit de montrer que dans le parcours de l'expérimentation des cinq ans, ils y arrivent. Le conseil d'administration pourrait ainsi démontrer à travers l'évaluation et le suivi que c'est possible sur les territoires, sinon dans cinq ans, les syndicats qui fournissent l'eau potable en seront toujours à se demander comment ils vont faire pour enlever les produits qui n'ont pas disparu dans les eaux.

Mme la Présidente :

Nous vous entendons sur le zéro phyto. C'est une problématique et une préoccupation majeure. Je m'interroge juste sur le fait de changer les règles du jeu en cours de route. Les 26 premiers dossiers ont été attribués sur la base d'un certain nombre de critères. Il n'y a aucune raison, dans le fait d'aller chercher deux dossiers supplémentaires, par équité vis-à-vis des compétiteurs, de changer les règles du jeu en cours de route.

Je dirais aussi que je suis très sensible à la proposition de la commission. Je pense que c'est vraiment intéressant d'éviter une sous-réalisation des aides. Que nous puissions utiliser notre enveloppe au maximum me paraît très bien. J'ai bien noté qu'il s'agissait d'expérimentation. Plus nous faisons des expérimentations, plus nous aurons des retours d'expérience sur les territoires et mieux nous pourrions progresser sur tous ces sujets.

M. ALBERT :

Je vais redire ce que j'avais dit en commission. Nous avions une disposition qui était les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), qui présentait notamment une mesure « haie » qui n'existe plus actuellement. Dans les paiements pour services environnementaux, nous l'avons aujourd'hui, avec une charte de bonne utilisation et d'entretien de la haie. C'est un élément supplémentaire pour pouvoir agir. Je pense que ces PSE sont la marche entre les MAEC et le bio. C'est aussi un bon moyen de faire évoluer l'agriculture dans ce sens et de le faire par paliers parce qu'à un moment donné, certains ne sont pas prêts à le faire complètement. Parfois, il n'y a pas les débouchés non plus. Il est vrai que tout le monde peut faire du biologique mais à un moment donné, il faut aussi avoir les débouchés. Il faut donc avoir le temps de le faire.

Les deux dossiers supplémentaires ont certes posé des débats. Je pense que ces dossiers qui sont amenés par l'agence permettent quelque part une équité sur le territoire, de trouver un équilibre sur le territoire. Je m'inquiète aujourd'hui d'une éventuelle sous-réalisation. J'ai fait part de cette inquiétude à Mme la préfète et M. le directeur. Les logiciels PSE ne sont toujours pas en ligne ; nous ne pouvons pas les utiliser aujourd'hui. J'ai peur que les instructions soient difficiles. Il est important que nous utilisions les crédits et que les porteurs de projets puissent agir. Ainsi, mettre deux dossiers supplémentaires ne me paraît pas mettre en péril tout l'avis qu'avait donné la commission en soi et le groupe restreint.

M. GÉRAULT :

Je voulais saluer le travail qui a été accompli par la commission et la proposition du président de rajouter ces deux dossiers. Je sais qu'il y a eu débat. Je sais qu'il y a des interrogations. Néanmoins, je veux dire combien ces deux dossiers me semblent importants. Je l'avais exprimé auprès des collègues qui sont membres de cette commission. Il y a une dynamique des territoires sur les PSE, une demande de vraiment monter en expérience et en gamme. Puis, j'interviens en tant qu'élu ligérien. Il est vrai qu'il y a assez peu de dossiers en Pays de la Loire. C'est pour nous l'occasion de monter en gamme, en expérimentation et en innovation, puis de comprendre le fonctionnement à travers la communauté de communes de Pouzauges. Pour avoir échangé avec les services de l'agence, il y a une grosse mobilisation des agriculteurs et de la communauté de communes de Pouzauges sur le dossier. Je pense que c'est vraiment une montée en gamme pour l'ensemble des acteurs régionaux, dans l'esprit de ce qu'évoquaient M. Gandrieau, Mme Schaepelynck ou Mme Bruny.

Ensuite, budgétairement, comme l'a dit M. Albert – mais j'avais défendu cela il y a quelques mois maintenant –, c'est vraiment la capacité à mobiliser l'ensemble de notre enveloppe au moment où nous sommes en train de préparer les MAEC. Ce n'est pas tant la fin des dispositifs MAEC. Nous voyons bien qu'aujourd'hui, les régions, l'État et les DRAAF réécrivent les dispositifs de MAEC. Je trouve que le travail que nous sommes en train de faire sur les PSE nous sera fort utile pour le côté opérationnel des MAEC.

Je n'y vois que des avantages : premièrement, une expérimentation sur tout le territoire, deuxièmement, une préparation des futurs MAEC et de la future PAC et troisièmement, pour mobiliser l'ensemble des crédits et éviter que nous nous retrouvions avec des crédits qui ne seraient pas utilisés. Je remercie M. Orvain de nous autoriser à analyser ces deux dossiers en plus.

Mme SCHAEPELYNCK :

J'aurais souhaité une confirmation du montant du programme PSE pour la communauté de communes du Pays de Pouzauges. J'ai dans le dossier 1 080 000 € et d'un autre côté 800 k€. J'ai le dossier qui nous a été transmis. J'avoue que j'ai un peu de mal. Dans le dossier, j'ai 1 080 000 €. Est-ce une coquille ?

Mme DORET :

Effectivement, c'est le montant du dossier de l'étude déposée. Ensuite, avec d'autres collectivités, nous avons travaillé pour revoir les enveloppes à la baisse, donc nous avons revu avec la communauté de communes à 800 k€. C'est sur cette base que nous proposons, dans la sélection complémentaire, de garder ce montant en accord avec la communauté de communes.

Mme BRUNY :

Merci, Mme Doret, pour ces informations. J'avais plusieurs choses à dire concernant ces deux programmes PSE. Nous avons eu un groupe de travail équilibré au cours duquel nous avons trouvé un accord. C'était un travail extrêmement intéressant. Comme vous l'avez rappelé, il y a eu consultation dématérialisée du conseil d'administration.

Je peux vous dire qu'il est fortement désagréable d'arriver en commission et de trouver deux dossiers supplémentaires à débattre sans que nous ayons été informés précédemment. Il y a eu des avis contre et des abstentions. Pour le coup, nous n'avons pas pu débattre de façon pleine et entière.

Sur ces deux dossiers, le coût est élevé ramené au nombre de contrats PSE à l'intérieur de chacun des dossiers. Pour la communauté de communes de Pays de Pouzauges, j'avais noté 10 mais maintenant, c'est 12 exploitants pour 800 k€. Je ne sais pas si depuis, cela a fait l'objet d'un travail sur chacun des projets. Je vous relis ce qui était indiqué dans le dossier d'origine : rendu d'études limité ; sur les indicateurs, pas d'information pour se situer et estimer un budget ; l'enveloppe proposée par le porteur de projet est élevée ; partie « gestion de l'instruction » peu développée ; interrogation sur la capacité du porteur de projet à suivre la démarche.

Ensuite, le deuxième dossier était porté à la fois par la chambre d'agriculture et le conseil départemental. Au départ, c'était cela. Je n'ai pas d'autres informations. L'enveloppe n'a pas changé : 739 k€ pour 15 exploitations. Je noterais au passage qu'il n'y a pas de programme de haie, sauf si les services me disent le contraire. Ce qui était marqué dans ce dossier au départ, c'est que c'était un portage fragile et qu'il aurait été pertinent de mettre la borne maximum de l'indicateur IFT à au moins 50 % de réduction des produits phytosanitaires, en cohérence avec les objectifs Écophyto.

Ce sont les éléments dont j'ai pu disposer après la réunion. Évidemment, c'était dans le dossier d'origine mais au cours de la commission des Aides, il n'a pas été possible de reconsulter tous les éléments techniques que nous avions pour le premier groupe de travail. Vous imaginez bien que la réunion se poursuivait.

En tant qu'APNE, nous n'allons pas valider ces deux PSE. J'entends les arguments mais nous avons quand même fait un travail sérieux dans le groupe de travail. Je me pose aussi la question de savoir s'il n'y a pas d'autres contrats PSE dans les autres structures qui ne seront pas bloqués par ces deux dossiers qui viennent en financement. Si dans un dossier nous avons par exemple au départ 22 PSE, si nous pouvions en avoir deux ou trois de plus, cela ne serait-il pas bloqué par les deux dossiers que nous venons de rajouter ?

M. GUTTON :

Je peux tout de suite répondre sur ce point. Concernant la qualité des dossiers, je peux dire que les services ont continué à travailler avec les porteurs de projets, donc les observations qui avaient été faites ont été corrigées et complétées.

S'agissant du volume financier, ce que nous avons dit lors de la commission des Aides, c'est que nous étions prêts budgétairement. Nous sommes en capacité budgétairement à rajouter le montant qui concerne ces deux projets de façon à ne pas réduire. De toute façon, nous ne partons pas du

principe que nous allons être en sous-réalisation. L'agence est en capacité à financer pour 32 M€ sur les PSE. En tout état de cause, en fonction de ce qui sera déposé au mois d'octobre, nous pourrions redéployer au bénéfice des dossiers déjà déposés les sommes non consommées par certains porteurs parce que cela avait été demandé par le groupe de travail.

M. GANDRIEAU :

Je tenais à rassurer car je connais bien le dossier Pouzauges même si c'est au nord du département. Il y a une réelle volonté locale de travailler. Je pense qu'il y a un besoin en Vendée qu'il y ait une vitrine. Ils sont dans cette démarche.

Certes, il y a eu un problème qu'ils reconnaissent. C'est plutôt dans la rédaction du document qui n'a pas été très performante. Des corrections ont été souhaitées. Je comprends que ceux qui ont pu avoir le document ou les avis des services suite au document aient pu être perturbés. Tout a été corrigé.

Je pense que Mme la préfète a raison. Il faut que le cadrage qui existe sur les premiers soit identique sur les seconds que nous accepterons j'espère et que nous soyons encore plus regardants ou très regardants de ce qui se passe. Ils ont une volonté locale de faire. Ils ont envie d'être la vitrine des autres. Il faut donc que nous les aidions.

Maintenant, ils ont revu à la baisse leurs besoins. Je crois qu'il n'y a pas de souci. Si ce dossier avait été bien rédigé dès le départ, je pense qu'il aurait fait partie des 26 sans discussion. C'est un problème quand on ne sait pas trop rédiger les dossiers tels que nous les sollicitons à l'agence. Je vous rassure que c'est un bon dossier.

M. DEGUET :

Mme la préfète et tout le conseil d'administration, je veux attirer votre attention sur ce que nous sommes en train de faire. Nous faisons un groupe de travail qui est une procédure un peu nouvelle. Nous faisons venir un certain nombre de personnes pour discuter dans le groupe de travail. La question de savoir ce que nous ferons des « chutes » se pose en groupe de travail. Il y a une longue discussion pour savoir si nous permettrons de prendre quelques contrats en plus ou si au contraire, nous essayerons plutôt, par rapport à ceux que nous avons choisis, de prendre plus d'agriculteurs. Je rappelle que pour arriver au résultat final, nous avons demandé à un certain nombre de porteurs de diminuer, et pour certains de façon extrêmement drastique, le nombre d'agriculteurs qui étaient concernés.

Nous avons donc d'un côté fait une première négociation dans laquelle nous avons demandé à des porteurs de diminuer le nombre d'agriculteurs concernés. Nous amenons tout cela au groupe de travail. Nous amenons également au groupe de travail le fait que ce sera 30 M€ et pas plus. Dans ce cas, si c'est plus, il faut le dire au groupe de travail avant et non après. Dans le groupe de travail, on nous a dit que c'est 30 M€. Nous acceptons de passer à 32 M€ programmés pour prévoir le taux de chute. Tout cela est entièrement discuté dans le groupe de travail. J'ai participé au groupe de travail et j'aime bien quand je participe à un groupe de travail et non pas à un groupe indicatif qui fait que quand quelqu'un va passer derrière, il se passera autre chose.

Le groupe de travail a statué. Cela a été confirmé par un vote. Tout d'un coup, il en vient en plus. Premier élément, cela pose une question de savoir comment nous travaillons. J'entends qu'il faut de la souplesse et tout. Cependant, comment travaillons-nous ?

La deuxième question qui se pose, c'est par rapport aux porteurs. D'une part, il y a un certain nombre de porteurs à qui nous avons demandé de réduire en leur disant que nous étions dans une enveloppe de 30 M€ et que nous ne pouvions pas la dépasser. Maintenant, ils vont apprendre que nous pouvons un peu dépasser.

Onze projets n'avaient pas été retenus. Parmi ces onze, il y en a deux qui reviennent. Les a-t-on réexaminés en groupe de travail ? Y a-t-il eu un nouvel appel à projets pour que les onze sachent qu'après tout, on pourrait les reprendre ? Pas du tout ! Il n'y a donc pas égalité par rapport aux porteurs. Les porteurs avaient des dates. Nous leur avons dit de façon précise qu'ils avaient des dates. Les services leur ont dit qu'ils avaient des dates. Ils ont été alertés sur le fait qu'ils n'étaient pas retenus.

J'entends complètement, M. Gandrieau, je suis d'accord, il faut que tous les porteurs aient les mêmes règles. Je ne suis pas pour rajouter des règles supplémentaires en cours de route. En l'occurrence, deux porteurs n'ont pas eu les mêmes règles. Nous sommes sur des problèmes de fonctionnement importants. Honnêtement, je ne sais pas si je vais continuer à participer à des groupes de travail si les interventions après coup permettent de faire que l'on change le résultat. En tout cas, je vote contre.

Mme la Présidente :

J'entends bien votre désapprobation et je peux la comprendre. Néanmoins, je dirais deux choses de mon point de vue de présidente. D'une part, je salue la transparence qui a fait mettre ce point à l'ordre du jour pour que nous puissions en débattre en conseil d'administration. Je note que l'avis est partagé puisque nous avons une équité des votes. Il est donc normal que nous en débattions.

Je souligne, par rapport à cette pratique de rattraper les deux suivants de la liste des priorités...

[Intervention hors micro]

Mme la Présidente :

Ce sont ceux qui avaient les deux meilleures notes par rapport à la manière dont cela avait été fait. Je ne vais pas refaire le débat. Je veux vous dire que de faire cette proposition, c'est une forme d'agilité que je tiens à saluer. Pour avoir vu le sujet dans plein d'autres appels à projets sur le plan de relance, je pense que si nous n'avions pas eu ce type d'agilité sur un certain nombre d'enveloppes, que ce soit les agriculteurs, que ce soit les acteurs économiques, voire les collectivités, un certain nombre d'entre elles n'auraient pas bénéficié de la totalité du plan de relance qui était mis à notre disposition pour les aider. Cette agilité, j'entends les inconvénients qu'elle présente mais je pense qu'elle peut aussi avoir des avantages pour essayer d'aider au maximum les personnes pour qui nous travaillons.

Mme SCHAEPELYNCK :

Nous avons longuement discuté des chutes. Il y avait deux hypothèses. Nous avons évoqué la question de la fongibilité entre dossiers. En discutant avec les services à la commission, ils disaient que ce n'était pas possible eu égard aux échéances, à savoir le mois d'octobre, de savoir qui à un moment donné pouvait reprendre des fonds qui n'auraient pas été utilisés sur tel ou tel dossier. C'est à ce moment-là que la proposition a été faite de reprendre un certain nombre de dossiers avec des critères à la fois géographiques et de notes. Le choix s'est porté sur ces deux dossiers.

Pour répondre à M. Deguet, vous voyez qu'il y a quand même eu cette discussion dans le groupe. Vous comprenez bien que ce sont un grand nombre de dossiers qui sont instruits au fil de l'eau. M. Albert a évoqué les difficultés de l'instruction aujourd'hui. Nous le savons bien avec les MAE. La question de la fongibilité est très difficile. C'est quasiment impossible dans le laps de temps qui nous est imposé.

M. GÉRAULT :

Il y a un sujet de fond et un sujet de forme. Sur le fond, considérons-nous que les PSE constituent un dispositif intéressant expérimentalement ? En l'occurrence, nous sommes en train de dire que finalement, nous avons décidé en bloc 30 dossiers. Pour moi, au regard de l'intérêt des PSE et de l'intérêt de les déployer sur l'ensemble des territoires du bassin, cela me paraît extrêmement fort si nous croyons que les PSE sont utiles, y compris dans la préparation de la future PAC et des futurs outils, notamment les MAEC. J'insiste sur cet élément parce que d'une certaine manière, nous en oublions l'objectif premier qui est d'accompagner les territoires sur les PSE.

Deuxièmement, toujours sur le fond, je vous invite à regarder les deux dossiers qui vous sont proposés. J'en connais un très bien. Ce n'est pas en Maine-et-Loire. Ce n'est pas à Angers. C'est en Vendée. M. Gandrieau l'a dit, c'est un territoire qui a déjà été retenu par le ministère de l'Environnement au titre des territoires engagés pour la biodiversité et la nature, avec une mobilisation des agriculteurs, des entreprises, des collectivités sur ces thématiques-là. Il existe donc une vraie dynamique de montée en ingénierie et en savoir-faire sur le sujet qui est un sujet de fond. C'est cela que je veux d'abord mettre en exergue.

Sur la forme, il y a un groupe de travail qui élargit et qui propose. Ensuite, il y a la commission, puis le CA et le comité de bassin. Cela fait partie du fonctionnement de notre agence. Je remercie vraiment tous ceux qui ont participé au groupe de travail de nous avoir permis de choisir un certain nombre de dossiers. La décision du groupe de travail n'est pas une fin en soi. Il y a une commission. D'ailleurs, vous avez abordé le sujet. Aujourd'hui, vous avez le CA et demain, vous aurez le comité de bassin. Nous sommes exactement sur la forme. Nous respectons les formes des instances du comité de bassin et du CA.

Concernant les dates, je vous rassure, les deux dossiers ont été déposés dans les dates. Puis, j'appuie complètement les propos de M. Gandrieau, il faudrait qu'ils soient regardés avec plus de sévérité que les autres. Néanmoins, sur les délais, ils ont coché toutes les cases. Sinon, vous ne les auriez même pas examinés en commission de travail et ils n'auraient même pas été notés. Or, ils ont bien été examinés et notés. Sur cet aspect, on ne peut pas dire que nous n'avons pas respecté les procédures ou les règles qui ont été définies.

Enfin, je trouve que c'est plutôt assez subtil et intelligent au regard des 5 M€ annuels qui ne sont pas utilisés. Puis, s'il y a une appétence énorme et que tout est financé, nous verrons comment nous allons faire pour financer les 2 M€ supplémentaires. La plupart du temps, quand on dépose un dossier, les engagements sont à hauteur de 80, 85 à 90 %. Cela nous permettra de financer l'ensemble des dispositifs.

En l'occurrence, nous répondons aux différents critères que nous avons définis dans l'appel à projets et nous respectons la commission de travail qui choisit les 30 dossiers. Ce n'est pas une fin en soi, c'est une étape. Je trouve que de la part du président et de la présidente du CA, c'est un élément fort d'équité territoriale en faisant en sorte que les PSE puissent être déployés sur l'ensemble du bassin.

Mme la Présidente :

M. Deguet, nous avons entendu votre explication de vote. Nous avons entendu vos arguments longuement. Je vous propose vraiment de faire court.

M. DEGUET :

Je vais faire court et je n'ai pas du tout l'intention d'y passer l'été. Premièrement, la question de la double fongibilité a été examinée très longuement dans le groupe de travail. Je n'étais pas pour la fongibilité qui était simplement à l'intérieur des projets. Je ne vais pas en accepter plus dans le groupe. J'ai la minorité dans ce groupe de travail sur cette question de la fongibilité à l'intérieur. J'encaisse le fait que je sois en minorité et j'apprends après que tout d'un coup, j'avais raison.

Deuxièmement, sur le fond, j'entends ce que dit M. Gérauld sur l'importance. Il y a un certain nombre de personnes qui ont trouvé que c'était suffisamment important pour se coltiner un travail dans le groupe de travail. Il ne faut pas nous dire que nous n'avons pas vu l'importance de la chose. Nous y étions allés précisément pour cela. Je trouve que c'est un peu gonflé de nous ramener la question.

Troisièmement, les groupes de travail préparent-ils les décisions ? Oui, ils le font. Ils ont préparé une décision qui a été sanctionnée par un vote, par correspondance certes mais par un vote. Je ne proteste pas du tout contre le fait que l'on n'a pas tenu compte de l'avis du groupe de travail, je proteste sur le fait qu'il y a eu un vote et que tout d'un coup, on change le vote. C'est cela qui pose question.

Quatrièmement, ils ont certes répondu dans les temps puisque nous les avons vus mais dans les temps, leurs dossiers n'étaient pas complets. Il y avait probablement d'autres personnes qui étaient dans les temps mais qui n'avaient pas un dossier complet. A-t-on vraiment demandé aux onze de compléter leurs dossiers ? Ce sont les questions qui se posent. Ce ne sont pas du tout des questions sur l'importance ou autres. Nous sommes d'accord sur ces questions mais il faut répondre sur des questions précises. Ce sont effectivement des questions de forme. Je suis désolé mais ces questions de forme sont des questions de fond.

Mme la Présidente :

Nous avons bien compris votre point de vue. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Sélection complémentaire de dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) pour la phase de mise en œuvre et attribution des enveloppes maximales d'autorisation d'engagement pour les aides directes aux agriculteurs.*
- **Adoptée à la majorité (23 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-73 du 24 juin 2021.

M. GUTTON:

Mme Aubert souhaitait nous rejoindre pour présenter son rapport de coopération internationale mais elle n'a pas pu le faire parce qu'elle a dû partir. Je vous propose que nous fassions simplement le vote sur la délibération qui est à la page 158 du volume 2 relative aux aides internationales. Il est proposé d'allouer 1 247 000 € à 20 opérations de solidarité internationale. Ce serait la dernière délibération.

Les deux derniers sujets à l'ordre du jour, à savoir le bilan social et le protocole égalité femme-homme de l'agence de l'eau vous seront présentés au prochain conseil d'administration. S'agissant de documents importants, il serait dommage de les sacrifier. Nous pourrions les mettre au début de l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Sur la délibération qui est à la page 158 et page 159 du tome 2, avez-vous des avis défavorables ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-71 du 24 juin 2021.

Mme la Présidente :

Compte tenu de l'heure avancée, je vous propose de reporter à notre prochain conseil l'examen du bilan social 2020 et le plan d'égalité femmes / hommes de l'agence de l'eau.

Je tiens vraiment à remercier à la fois les présidents de commission et les élus qui ont participé aux commissions pour la qualité des travaux de préparation de notre séance, la qualité des compromis qu'ils ont trouvés et votre investissement. Merci aux équipes de l'agence qui ont soutenu les travaux des commissions. Merci également pour l'agilité et l'investissement dont vous avez fait preuve pour tout ce qui est crédit de relance et plan de reprise parce qu'il y a un taux d'engagement qui est tout à fait remarquable.

Bonne fin de journée à tous et à bientôt.

La séance est levée à 13h30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 24 juin 2021
(à 10h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
P	Mme AUBERGER Eliane	EN VISIO	
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. SPECQ Bertrand M. NAVEZ Marc
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	EN VISIO (jusque 13h)	
P	Mme ENGSTRÖM Réginel	SIGNÉ	
P	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO	
P	M. GANDRIEAU James	EN VISIO	
A	M. GARCIA Pierre		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GÉRAULT Laurent	EN VISIO	Mme Françoise GRIVOTET (à partir de 12h)
R	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. DALLES Bruno
P	Mme GRIVOTET Françoise	EN VISIO (jusque 12h)	
A	Mme HAAS Betsabée		
A	M. HABERT Laurent		
P	Mme LAMOUR Marguerite	EN VISIO	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	EN VISIO	
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	
P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
P	M. MERY Yoann	EN VISIO (jusque 13h)	Mme RAPOSO Sophie
A	M. MICHEL Louis		
A	M. NAVEZ Marc		
A	M. NOYAU Philippe		
P	M. ORVAIN Jérôme	EN VISIO	Mme HAAS Betsabée
A	M. POIRIER Fredy		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme RAPOSO Sophie		
R	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par M. Samuel SEMPE	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume Mme VINCE Agnès
P	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. NOYAU Philippe M. VALLEE Mickaël
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. VALLEE Mickaël		
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	31

Présents : 22
Dont représentés : 3
Pouvoirs donnés : 9
Absents : 13

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	EN VISIO
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
R	M. RAYMOND François R. par Mme Agnès RIVOISY-MAAELASSAF	EN VISIO

Participent également

	NOM	EMARGEMENT
P	Mme AUBERT Marie-Hélène <i>Inspectrice générale DD (IGADD) honoraire</i>	EN VISIO